



DOCUMENTS DE CRIMINOLOGIE  
ET DE MÉDECINE LÉGALE

---

LA  
**TUNIQUE D'ARGENTEUIL**

ÉTUDE MÉDICO-LÉGALE SUR SON IDENTITÉ

PAR

Les D<sup>rs</sup> FLORENCE et LA CASSAGNE

Professeurs à la Faculté de Médecine

ÉDITEURS

A. STORCK  
LYON

G. MASSON  
PARIS

1895

à Madame de Tarde et  
à ses fils, mes bons amis  
de La Roque Jazerac

28 - 30 août 1906

A. Aronson

LA TUNIQUE D'ARGENTEUIL

BIBLIOTHÈQUE DE CRIMINOLOGIE

---

LA

# TUNIQUE D'ARGENTEUIL

---

ÉTUDE MÉDICO-LÉGALE SUR SON IDENTITÉ

PAR

**MM. les Docteurs FLORENCE et LACASSAGNE**

Professeurs à la Faculté de Médecine de Lyon



LYON

A. STORCK, ÉDITEUR  
78, rue de l'Hôtel-de-Ville

PARIS

G. MASSON, ÉDITEUR  
120, boulevard St-Germain

Janvier 1895

# LA TUNIQUE D'ARGENTEUIL

---

## ÉTUDE MÉDICO-LÉGALE SUR SON IDENTITÉ

Par MM. les D<sup>r</sup> FLORENCE et LACASSAGNE,  
Professeurs à la Faculté de médecine de Lyon.

---

*In necessariis unitas, sed in dubiis libertas.*  
(Saint AUGUSTIN.)

C'est certainement pour nous une grande satisfaction de voir s'agrandir le domaine de la médecine légale. Il y a quelques années encore, on n'aurait jamais pu supposer que de saintes reliques seraient soumises à l'analyse scientifique.

Dans ces derniers temps, Trèves et Argenteuil ont revendiqué l'honneur de posséder un vêtement de Jésus-Christ.

Il serait établi, d'après les autorités ecclésiastiques les plus élevées, que ces deux églises possèdent un vêtement authentique, une tunique sans couture, la *Tunica inconsutilis*.

Il s'agit de savoir, de ces deux vêtements, quel est celui qui a été porté par Jésus-Christ jusqu'au Calvaire.

On a, de part et d'autre, fait de nouveaux efforts pour établir l'authenticité de la relique, et c'est ainsi, sous l'influence de

l'évêque de Versailles, que l'étude objective de la forme, de la nature du tissu et des taches qui s'y trouvaient s'est imposée pour dissiper tous les doutes.

Dans les procès-verbaux de l'examen de la Sainte Tunique faits par l'évêque de Versailles, les 17 juillet 1882 et 10 mars 1892, « nous avons remarqué dans le grand morceau de nombreuses et larges marques roussâtres qui sembleraient venir de sang répandu » et « ... les larges et épaisses taches qui furent remarquées en 1882, spécialement sur la partie du dos qui est la plus considérable, ont provoqué notre attention ; leur couleur indiquait des taches de sang. Pour donner à la vérité tout son éclat, nous avons détaché nous-même avec des ciseaux deux parcelles de la relique, l'une marquée de cette tache, l'autre intacte, afin qu'elles soient soumises à l'analyse scientifique. »

Des examens ont été demandés aux Directeurs des teintures des manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais.

Une expertise a été confiée à un chimiste expert et à un pharmacien.

Ces différentes constatations ont été suivies de documents scientifiques.

Il nous est permis de les examiner et, selon nos habitudes, de parler sans haine et sans crainte, de dire la vérité et rien que la vérité.

Nous apportons dans nos appréciations toute la convenance nécessaire en pareil sujet. Respectueux de toutes les convictions, nous nous gardons bien de critique vis-à-vis d'une relique vénérée et respectée par un grand nombre de fidèles.

Il ne nous appartenait pas de placer la discussion sur un pareil terrain, mais du moment que l'Evêque de Versailles a donné ce grand et remarquable exemple de confiance entière dans la Science en lui demandant d'examiner « la Tunique de Notre-Seigneur Jésus-Christ, conservée comme

sainte relique à Argenteuil » et a posé à des experts cette question : « Quelle est la nature des taches dont ce tissu est maculé? » il nous paraît utile et nécessaire de dire à Monseigneur de Versailles si, d'après nous, il lui a été répondu scientifiquement, si le rapport des experts commis est à l'abri de toute critique, « s'il donne à la vérité tout son éclat ».

Nous exposerons d'abord l'histoire de la tunique d'Argenteuil d'après les livres les plus récents de MM. les abbés Jacquemot et Vanel.

Nous étudierons les éléments du signalement de la tunique : l'inconsutilité, la nature et le genre du tissu, puis nous aborderons l'examen des taches de sang. Là se placera notre discussion du rapport des experts. Nous terminerons par de brèves conclusions qui résumeront notre appréciation sur la valeur scientifique de ce document.

## I

Des quatre évangélistes, c'est saint Jean, *témoin oculaire*, qui raconte avec le plus de précision la scène du partage des vêtements du Christ : « *Milites ergo, quum crucifixissent eum, acciperunt vestimenta ejus (1) et fecerunt quatuor partes (unicuique militi partem) et tunicam. Erat autem tunica inconsutilis, desuper contexta per totum. Dixerunt ergo ad invicem : « Non scindamus eam, sed sortiamur de illa cujus sit... » (2)* Ces vêtements étaient le *talet*, la ceinture, le manteau, la tunique et les chaussures. Les soldats partagèrent donc le manteau en quatre parts, mais

(1) Les lois romaines, qui avaient cours dans la Palestine, accordaient aux bourreaux les vêtements des suppliciés

(2) Joan., XIX, 23, 24.

ils tirèrent la tunique au sort (1), ou plus exactement, ils la jouèrent sur leurs doigts, selon Nonnos (2), car c'était le jeu favori des soldats romains de cette époque. C'est ainsi que s'accomplissait la prophétie du Psalmiste : « Ils se sont partagé mes vêtements et ils ont tiré ma tunique au sort » (3).

On ignore absolument ce que sont devenus les vêtements du Christ après le drame du Golgotha, ce qui doit étonner ceux qui savent que l'on possède la crèche de Bethléem, le foin sur lequel fut déposé l'Enfant-Jésus, la pierre sur laquelle la Sainte-Vierge accoucha (4), le culta (5) ou maillot, les langes, des cheveux de Jésus enfant, etc., etc. Mais on n'ignore pas dans quel désarroi étaient alors les disciples, et d'autre part, on sait d'une façon très certaine que les vêtements du Christ — qui donna toute sa vie l'exemple de la plus grande pauvreté — n'avaient aucune valeur intrinsèque, et ne durent pas être distingués par les soldats romains des vêtements des autres suppliciés, pas plus qu'ils ne distinguèrent sa croix de celles des deux larrons. La tunique aussi fut perdue.

C'est vers l'an 326, dit-on, qu'elle fut retrouvée, ou qu'on trouva une tunique qui, étant *inconsutile*, répondait au signallement donné par l'Évangéliste. Sainte Hélène, mère de l'empereur Constantin, l'offrit, par l'intermédiaire de l'évêque saint Agrice, à Trèves, sa ville natale, où on la vénère encore aujourd'hui. Est-elle bien authentique ? C'est possible, mais il ne faut

(1) R. P. Didon, *Hist. de J.-C.*, t. II, p. 339-340.

(2) Δακτύλια χειρὸς κροεῖτες, cité par l'abbé A. Jacquemot : *La Tunique sans couture de N.-S. J.-C.*, p. 206.

(3) Psaume XX, 19.

(4) La pierre est à Saint-Sernin de Toulouse; la crèche est vénérée à Santa-Maria ad proesepe, à Rome; à Toulouse, on en montre aussi un morceau.

(5) A Sainte-Croix de Jérusalem, à Rome; les langes sont à Aix-la-Chapelle. Il y en a à Rome, dans l'église des Agonisants; en outre à Sainte-Praxède, à l'Ara-Cœli. Les cheveux sont à Sainte-Croix de Jérusalem.

pas oublier que, dès le commencement de notre ère, les Juifs et surtout les Grecs exploitèrent honteusement la naïve crédulité des premiers chrétiens, en leur vendant toutes sortes de reliques (1), et celles de Jésus-Christ semblent avoir échappé moins que les autres à ce trafic : c'est ainsi qu'il existe un nombre considérable d'épines de la Sainte Couronne (2).

Il y a du bois de la vraie Croix en quantité suffisante pour représenter plusieurs croix. Il est vrai que, selon saint Paulin, la portion de la vraie Croix restée à Jérusalem ne diminuait pas, quoique saint Macaire, évêque de cette ville, en eût distribué en telle profusion que, du temps de saint Cyrille (3) déjà, elle se trouvait répandue dans le monde entier.

Il n'y avait certainement que quatre clous au crucifiement, peut-être trois seulement. Sainte Hélène fit faire du premier un frein pour le cheval de son fils; avec le second, elle fit fabriquer un ornement pour le diadème de ce même fils; elle jeta le troisième à la mer pour apaiser une tempête : il n'y en a pas moins eu un à Trèves, un à Jérusalem, un à Paris, sans compter de nombreux fragments en divers endroits et ceux que nous ignorons (4).

La tunique inconsutile fut enfermée par saint Agrice dans un reliquaire qu'on n'ouvrit plus et où elle fut oubliée. En 883, elle

(1) *La Tunique sans couture*, etc. par l'abbé Jacquemot (Paris, Société de Saint-Augustin, sans date). — *Histoire de la Sainte Tunique d'Argenteuil*, par l'abbé Vanel (Paris, Havard, 1894).

(2) *Notre-Seigneur Jésus-Christ*, par l'abbé Frette, t. II, p. 690 : Cette couronne fut achetée par saint Louis pour une somme de plus d'un million aux Vénitiens; mais déjà Charlemagne possédait un certain nombre d'épines, de même qu'Olhon 1<sup>er</sup>, qui fit don de toute une partie de cette couronne à Ekelstarc, roi d'Angleterre, où on la vénère encore aujourd'hui, à Malmesburg, sans préjudice de plus de trente épines vénérées dans diverses églises. La couronne d'épines est à Notre-Dame de Paris, en deux reliquaires. Elle était faite en pharnus paliurus. L. Paliurus aculeatus. Lam.

(3) Vingt-cinq ans après l'invention de la croix.

(4) L'abbé Frette, loco cit.

fut si bien cachée, qu'on ne la retrouva qu'en 1196. Aussi s'explique-t-on que du temps de saint Grégoire de Tours (mort en 593), on ignorait qu'elle ait jamais été à Trèves; en effet, le savant chroniqueur raconte que de son temps on la vénérail à Galatha, dans l'église des Saints-Archanges, où elle était renfermée dans un coffre de bois placé dans une crypte très cachée (1). Mais Frédégaire rapporte qu'en l'an 590 la tunique tirée au sort par les soldats, après avoir été longtemps cachée dans un coffret de marbre à Jafad (2), fut trouvée grâce aux aveux de Simon fils d'Israël ou de Jacob, affligé pendant deux semaines de cruelles souffrances (3). Y a-t-il eu erreur des deux chroniqueurs? ou bien vénérail-on réellement vers 590 deux tuniques en Orient, sans compter celle de Trèves, alors si ignorée que le moine Thiofrid, abbé d'Echternach vers 1101, raconte avec enthousiasme la mémorable découverte de Jafad, sans se douter que la vraie *tunica inconsutilis* était peut-être si près de lui!

L'historien de la tunique d'Argenteuil ne nous dit pas ce qu'est ou ce que sont devenues les deux tuniques de Jérusalem et de Galatha (4). Mais, en 1136, en déblayant les décombres de l'église du monastère d'Argenteuil, on trouva, disent les chroniqueurs, la *cappa Jesu pueri*, et comme l'indiquaient les lettres trouvées avec elle, cette cappa avait été faite « par la glorieuse mère du Sauveur, alors qu'il était enfant ».

Elle était sans couture et de couleur roussâtre. Cet événement fut rapporté par un grand nombre de chroniqueurs, exac-

(1) *La Tunique...*, p. 52.

(2) Jaffa.

(3) *La Tunique...* p. 76. Selon le moine Wyard, ce juif aurait été mis à la torture par les chrétiens pendant deux semaines.

(4) On sait qu'il existe une Tunique de Jésus-Christ à Saint-Petersbourg, dans la cathédrale de Pierre-Paul, où elle est considérée comme une des plus précieuses reliques des tombeaux des czars. L'abbé Vanel (*loc. cit.*, p. 128) dit que le catalogue des reliques de Latran fait mention d'une tunique inconsutile faite par les mains de Notre-Dame.

tement dans les *mêmes termes*, de 1136 à 1376; aussi ne saurait-il y avoir le moindre doute sur l'authenticité de cette découverte, rapportée par tant d'historiens et consacrée solennellement par l'évêque de Rouen Hugues, en une cérémonie relatée en une sorte de charte signée par lui et qu'on possède encore. Mais tous ces textes disent avec une unanimité parfaite *cappa pueri Jesu*, et la charte elle-même, fort longue d'ailleurs, n'emploie pas une autre expression, et si nous nous en tenions à cette rigueur de texte qu'on exige généralement en pareil cas, où sur un mot on échafaude tout un système, nous serions convaincus qu'il ne s'agit que d'une cape d'enfant faite par la Sainte-Vierge, et non de la tunique du Christ tirée au sort par les soldats. Ce sont évidemment choses bien différentes. Ce n'est qu'en 1376 que se dessine une première fois une curieuse légende qui va tout concilier. Elle nous a été transmise par la Chronique de Mathieu de Westminster: « En France, par révélation divine, a été trouvée la tunique inconsutile du Christ, que sa mère lui avait faite, ainsi que l'indiquaient les lettres trouvées ensemble, et qui crût avec lui ». On veut donc que la petite cape de l'enfant Jésus ait grandi avec lui et soit devenue la tunique dont parle l'Évangéliste; mais il est fort singulier que les chroniqueurs antérieurs à Mathieu de Westminster aient ignoré ce détail, ou n'en aient pas parlé, ou du moins n'aient pas été frappés de la différence qu'il y a entre une cape et une tunique d'adulte. Hugues, dans sa charte fort longue, n'emploie que le mot *cappa*, et dit à un endroit: « *indumentum quo sese humanata induere sapientia dignata fuit*, » vêtement dont la Sagesse faite homme daigna se revêtir. Il ne soupçonnait certainement pas qu'il avait en main la tunique du Golgotha, car il n'aurait pas manqué de faire res-

(1) Chronique de Robert de Thorigny, cité in *la Tunique...* p. 47.

(2) *La Tunique...* p. 52.

sortir aux fidèles les grâces particulières attachées au vêtement porté par le Christ au Calvaire, et dont le simple contact avait jadis guéri l'Hémorroïsse (1).

Mais comment la cappa se trouvait-elle à Argenteuil ? — La Charte de Hugues ne nous renseigne pas là-dessus : elle se contente de dire : la cape de l'enfant Jésus qui était déposée depuis les temps anciens avec les honneurs convenables dans le trésor de la dite église (du monastère d'Argenteuil) (2).

Or une tradition qui, dit-on, a pour elle de grandes probabilités veut que Charlemagne ait reçu cette cape de Constantin, fils de l'impératrice Irène, qu'il l'ait envoyée à sa fille Théodrade, qui était religieuse dans l'abbaye d'Argenteuil. Il est certain que des lettres accompagnaient la relique lors de sa découverte en 1156, mais elles ont été perdues et personne n'en a pris copie. On base cette croyance sur deux titres dont parle Gerberon (1712), un des historiens de la tunica; ces titres qui n'existent plus ont été trouvés, en 1670, chez le curé d'Argenteuil : l'un était en latin et personne ne l'a bien lu, on sait toutefois qu'il était « d'une lettre fort ancienne » et que ce titre « parlait fortement de la sainte robe ». L'autre titre était en français et daté de « huit cent et tant d'années » : il y était dit que Constantin qui était le fils de l'impératrice Irène, fit présent de la sainte robe au roy Charlemagne qui la donna à sa fille Théodrade, religieuse à Argenteuil.

Voilà tout ce que l'on en sait et l'auteur de *la Tunique* convient lui-même que ces titres ne sont pas des documents officiels : assurément, car il suffit de remarquer qu'à l'époque de Charlemagne le français n'existait pas ; que la première ébauche de notre langue remonte au traité de Verdun, et ce français-là,

(1) Saint Marc V, 24 à 35.

(2) *La Tunique*, p. 236.

ce ne sont pas des bourgeois d'Argenteuil qui auraient pu le lire (1).

D'après la légende, la cappa aurait été cachée lors de l'invasion des Normands en 845 (2) ou plutôt aurait été enfouie dans les décombres de l'église saccagée par ces hordes sauvages. Elle ne fut retrouvée qu'en 1134 par un religieux instruit par un ange (3), ou, selon l'abbé Jacquemot, tout naturellement par suite des travaux de déblaiement entrepris quand on voulut réédifier l'église.

Ici se place un épisode qui a une grande importance au point de vue de la question d'identité qu'il s'agit de résoudre : il est certain qu'Ethelwulf, roi des Anglo-Saxons, en revenant de Rome en 856 rapporta avec beaucoup d'autres reliques un morceau de la *tunica inconsutilis* ; il avait reçu ces reliques tant du pape Martin que de Carloman, roi de France (Charles le Chauve) et elles furent déposées à Westminster (4).

D'où provenait ce morceau de tunique ? La valeur insigne attachée à cette sainte relique, ainsi que la haute dignité aussi bien de celui qui l'avait reçue que de celui qui l'avait donnée, sont pour nous la preuve qu'elle avait été détachée de celle qui, à cette époque, était universellement considérée comme la vraie. La question pourrait se résoudre fort simplement par la comparaison des pièces, si le morceau de Westminster existe encore, et on conçoit quelle vive lumière jetterait dans le débat la con-

(1) Voyez dans l'Anthologie allemande, les curieux spécimens de la langue qu'on parlait à la cour de Lothaire ; c'est un mélange bizarre de latin, de celtique, et de la première ébauche de l'allemand : il est à remarquer en effet que les successeurs de Charlemagne en France parlaient, comme lui sans doute, ce qui fut plus tard l'allemand et non le français.

(2) *La Tunique*, p. 39, note.

(3) J.-C. par Frelte. T. II. p. 688.

(4) *La Tunique*, loc. cit.

frontation de ces irrécusables témoins. Mais ce n'est pas indispensable, ce nous semble, à la solution du problème : remarquons d'abord qu'en ces temps-là il n'était pas question d'une *Tunica* à Argenteuil; pendant plusieurs siècles encore, la relique ne devait être considérée que comme une *cappa pueri Jesu*; ensuite, qu'en 836 il y avait au moins onze ans qu'elle était perdue, et sans doute fort oubliée, puisque personne ne songea à fouiller les décombres de l'église pour l'y retrouver; enfin, qu'il résulte d'un document en bonne et due forme qu'en 1663 elle était encore entière (1). On voit qu'il y a peu de vraisemblance que le morceau de Westminster ait été emprunté à la tunique d'Argenteuil.

Mais alors était-ce à celle de Trèves? Encore moins; puisque aujourd'hui encore elle est, dit-on, entière; d'ailleurs, le reliquaire fut fermé par saint Agrice lui-même et ne fut jamais ouvert, au moins pendant les premiers siècles; le toucher même était considéré comme un sacrilège, et d'ailleurs il était si bien caché qu'on en connaissait à peine l'existence.

Ce morceau pouvait provenir de la tunique vénérée à Rome dans l'église de Latran, — ou peut-être même de l'une de celles que, du temps de saint Grégoire, on vénérât en Orient, l'une à Jaffa (puis à Jérusalem), l'autre à Galatha. Chronologiquement, ces deux tuniques ne peuvent être confondues, et il est certain que celle de Trèves n'a rien de commun avec aucune d'elles. On peut admettre qu'il n'en est pas de même de la tunique de Latran, car rien ne s'oppose à ce que l'une des deux au moins ait été apportée à Rome. Quant à l'autre, il est difficile de savoir ce qu'elle a pu devenir, bien que, à Saint-Petersbourg, on expose à la vénération des fidèles, sur les tombeaux des czars, une tunique qui revendique aussi la gloire d'avoir été portée par le Christ.

(1) Mémoire de Fayet, *La Tunique*, 262.

Nous estimons, à moins de mettre en doute les documents les plus authentiques, ou de les accommoder en toute fantaisie, que le morceau de Westminster provient d'une troisième tunique et il importe de le rechercher pour l'étudier.

Argenteuil garda sa relique sans discontinuité et sans événement saillant jusque vers 1570, époque où le monastère fut ravagé par les calvinistes: ceux-ci incendièrent l'église où était la tunique qui put être sauvée on ne sait comment, car la chasse en argent qui la renfermait disparut. Ce fait donna quelques scrupules sur l'identité de la relique que l'on montrait après ce désastre. Aussi en 1647 l'abbé de Coislin, futur cardinal, alors prieur d'Argenteuil, fit-il faire une enquête auprès des habitants d'Argenteuil. — On rédigea un procès verbal dont chaque page est paraphée par un notaire et le prieur, et qui malgré toute cette instrumentation n'en est pas moins un document discutable.

Toutefois, malgré tous ces *accidents*, nous ne croyons pas qu'on puisse décemment nier que la tunique qui est arrivée intacte jusqu'à la Révolution n'ait bien été la même que celle des chroniqueurs des *xiii<sup>e</sup>* et *xiv<sup>e</sup>* siècles.

En 1793 le curé d'Argenteuil s'avisait pour sauver la tunique de la couper en morceaux, d'en distribuer quelques débris aux fidèles et d'enterrer le reste en un endroit de son jardin! Ce n'est que deux ans après qu'il déterra sa relique, qui depuis n'a pas eu de nouvelles vicissitudes.

Les légendes, la tradition, les documents et les actes accumulés pour démontrer l'authenticité de la tunique d'Argenteuil sont tels que par leur réunion ils équivalent, nous a affirmé un homme fort versé en ces matières, à un criterium de certitude. Mais l'église de Trèves a, paraît-il, des preuves aussi convaincantes en sa faveur, sinon plus.

On a voulu en ces temps derniers concilier la présence de

deux tuniques dont les preuves d'authenticité invoquées jusqu'ici se contrebalancent, tout compte fait, assez exactement, en admettant que l'une, celle d'Argenteuil, est une tunique de dessous, l'autre une tunique de dessus. Ce compromis si tard venu est intolérable. D'abord le texte de l'Évangéliste, parfaitement d'accord avec les prophéties, est formel ; il n'y avait qu'une tunique inconsutile tirée au sort par les soldats. On affirme sans preuves suffisantes que les Hébreux, toujours à l'exemple des Romains portaient deux tuniques à la fois. Que la chose ait eu lieu quelquefois chez les riches, c'est assez probable, et même certain, mais il résulte des textes des quatre Évangélistes que Jésus-Christ et ses disciples n'en mettaient qu'une. C'est ainsi que le maître protesta avec énergie contre ceux qui en avaient deux et qu'il recommanda à ses disciples de n'en avoir qu'une (1) ; et aussi à ceux qui en ont deux de donner l'une d'elles (2). Nous avons déjà dit que Jésus-Christ donna toujours l'exemple de la pauvreté la plus grande et la tradition veut qu'il n'ait eu qu'une tunique dans sa vie d'apôtre, sinon même sa vie durant, puisqu'elle aurait grandi avec lui. Et en tout cas, il n'aurait pas tant prêché aux autres de n'en avoir qu'une pour en montrer lui-même deux !

Les apôtres et les disciples n'avaient même qu'une tunique ou seulement un manteau pour tout vêtement. « Saint Pierre mit sa tunique quand il entendit Jésus, car il était tout nu (3). » Ce fait se retrouve d'ailleurs souvent. Saint Marc rapporte que quand on se saisit de Jésus-Christ, un de ses disciples, qui n'avait pour tout vêtement qu'un drap de toile, le jeta pour

(1) Saint Mathieu X, 40 : saint Marc ; saint Luc, IX, 3.

(2) Saint Luc III, 12.

(3) Saint Jean, XXI. C'est sur ce verset que l'abbé Jacquemot se fonde pour affirmer précisément que saint Pierre devait avoir deux tuniques ! Pourtant il n'y a pas de passage plus clair dans toutes les Écritures.

mieux fuir et se sauva tout nu (1), malgré le froid qu'il faisait (2). Quelques commentateurs des évangélistes ont fort irrévérencieusement voulu que ce disciple fuyard ait été saint Jean lui-même ! (3).

Il n'y a pas de tradition mieux assise que celle qui veut que Jésus-Christ n'ait eu qu'une tunique : les vieux missels de Paris et de Chartres l'ont consacrée par leur prose.

.....

*Cui vitæ sedatia*

*Fuit et restauratia*

*Reatum lugenti*

*Ut fore Christi Tunicam*

*Quam Mater egit unicum*

*Fidelis.*

Il nous paraît bien difficile de rejeter de pareilles autorités, qui, ce nous semble, sont bien souvent les bases exclusives des controverses de ce genre. En faire table rase, serait par extension une mesure bien dangereuse, et certainement contraire aux procédés admis dans des discussions de cet ordre.

L'idée d'une seule tunique est si bien dans l'esprit de M. Jacquemot que dans une page dithyrambique, — oubliant qu'il est fervent partisan de deux — il revendique pour celle d'Argenteuil la gloire d'être la Tunique sacrée, prophétisée par la Robe ensanglantée du fils bien-aimé de Jacob (35), cette robe de pourpre admirée par le prophète ! — Et ailleurs, il dit encore : « *Un seul* (vêtement) a été épargné, non à cause de son prix, mais au contraire à cause de son humilité ! »

(1) Saint Marc XIV, 51-52.

(2) Saint Jean, 18.

(3) R. P. Didon, *Histoire de Jésus-Christ*, t. II, loco citato.

Nous n'ignorons pas que Jésus-Christ avait plusieurs vêtements au Calvaire ; les évangélistes l'affirment et cela suffit ; mais il est non moins certain qu'il n'avait qu'une tunique caractérisée essentiellement par son inconsutilité, et après tout il nous importe peu de savoir si c'était un vêtement de dessus ou de dessous. Le prophète n'a parlé que d'une tunique rouge, les évangélistes n'ont vu qu'une tunique inconsutile, tissée d'une pièce de haut en bas, tirée au sort par les bourreaux, et, en eût-il eu deux, le problème resterait le même : à savoir si la tunique du Calvaire *inconsutile*, celle que saint Jean a vue, celle qui a été tirée au sort, est à Argenteuil ou à Trèves ou ailleurs ?

Ce n'est que par l'étude objective, faite avec les méthodes de la médecine légale que l'on résoudra le problème : c'est ce qu'a parfaitement compris l'évêque de Versailles et ce qu'exprime fort bien l'abbé Jacquemot (1). Le signalement donné par le prophète, celui de saint Jean, la connaissance des matières tinctoriales usitées en Orient à l'époque du Christ, la nature de la fibre textile elle-même, enfin et surtout la présence nécessaire de taches de sang sur le vêtement porté pendant le drame du Golgotha, voilà des éléments qui par leur réunion imposeraient bien autrement la certitude que toutes les traditions. Mais encore faut-il qu'une expertise de cette délicatesse soit conduite avec une rigueur scientifique, par des procédés impeccables, par des méthodes classiques et indiscutées.

Voyons d'abord les éléments du signalement lui-même.

## II

*Inconsutilité.* — Ce mot n'est prononcé qu'une fois dans les saintes Ecritures précisément à propos du partage des vêtements sur le Calvaire (tous les évangélistes, *loco citato*). C'est là un

(1) *La Tunique*, p. 209.

fait précis qui constitue un caractère absolument indispensable à la Tunique authentique, mais il ne s'ensuit pas que toute tunique qui sera inconsutile pourra de ce fait prétendre à cet honneur, car il est certain, et tous les auteurs sacrés sont d'accord là-dessus, que du temps de Jésus-Christ et encore longtemps après lui, on faisait communément dans chaque famille des tuniques inconsuites, c'est-à-dire d'une seule pièce et sans couture autre que l'ourlet. Ce n'était donc pas alors une chose extraordinaire et unique en son genre, bien au contraire. On conçoit naturellement que plus tard, quand ces vêtements devinrent très rares, il fut facile aux marchands grecs de faire passer pour tuniques du Christ celles qu'ils purent se procurer ; et d'ailleurs ne pouvait-on pas aisément et de très bonne foi, quand on en découvrait une, supposer qu'en vertu de son inconsutilité elle avait pu appartenir au Christ ? Or on sait qu'en l'espèce, il n'y a pas loin pour passer d'une simple supposition à une vérité indiscutable. Il y a bien peu de temps, par exemple, que le curé d'Argenteuil (1) s'est avisé que Jésus-Christ pouvait bien avoir eu deux tuniques sur le Calvaire et déjà l'abbé Fretlé donne la chose comme si de tout temps elle avait été admise ainsi, et pourtant personne mieux que l'auteur de la vie de Jésus-Christ (2) ne doit connaître le texte de saint Jean. Cette affirmation mérite pour le moins d'être discutée.

La Tunique de Trèves est inconsutile, ainsi que l'affirme Mgr Korum, évêque de cette ville, qui en a fait un examen consciencieux : celle d'Argenteuil, réduite en morceaux l'est d'une façon aussi indiscutable, car les déchirures s'affrontent fil à fil et permettent de reconstituer le vêtement sans espace vide qui aurait pu porter une couture. Cela résulte d'un procès-verbal de l'évêque de Versailles.

(1) D'après le journal *La Croix*.

(2) *Vie de Jésus-Christ*, *loco citato*.

*Nature du tissu.* — Les Hébreux s'habillaient en tissus de poils de chèvre (1) en tissus de laine, de lin et de coton. Dans le bas peuple on continua longtemps de se couvrir simplement de peaux de chèvre ou de mouton. On ne représente pas saint Jean-Baptiste autrement.

Il nous semble que, d'après l'examen des textes, on peut arriver à déterminer de laquelle des espèces textiles était faite la tunique.

Le lin était fort en honneur chez le peuple juif, et par lin il faut entendre le lin proprement dit et aussi le coton ou lin oriental qu'on appelait byssus, surtout quand il était teint. La *laine blanche comme neige* des Écritures était aussi, selon certains auteurs, du coton, ou selon d'autres du bombax (sterculiacées) (2). On sait que la tunique de dessous des riches était toujours faite en byssus ou coton, cela était si vrai que le même mot servait à désigner la tunique elle-même et la matière dont elle était faite (3), au dire de Josèphe.

Il était interdit aux lévites et aux prêtres de pénétrer dans le temple avec d'autres vêtements que ceux de lin (4) qui étaient considérés comme saints (5) et cette défense fut régulièrement respectée.

Il était expressément défendu qu'aucune chose en laine pénétrât dans le sanctuaire. Or, Jésus allait tous les jours dans le temple (6), il y entraît comme chez lui dès qu'il arrivait à Jérusalem, tout en continuant à enseigner le peuple qui le suivait. Il était trop respectueux de la loi juive pour entrer dans le temple avec des vêtements en laine, et nulle part il n'est dit

(1) Exode passim, de 25 à 36, etc.

(2) *Plan de la Bible*, par l'abbé Bourdais, p. 7 et 8.

(3) Josèphe, *Ant. judaïques*, t. III, ch. VIII.

(4) Ezéchiel, XLIV, 17 et 18.

(5) Dans le Lévitique aussi, XVI, 4.

(6) Marc, XIV, 49.

qu'il en changeait. Les probabilités sont donc en faveur d'un vêtement en lin ou coton et non en laine, considérée comme impure en raison de sa provenance.

La tunique de Trèves est bien en byssus (coton), celle d'Argenteuil au contraire est en laine, d'après une expertise des directeurs des teintures aux manufactures des Gobelins; la description de la fibre dans ce rapport est trop exacte pour qu'il puisse y avoir le moindre doute, mais la photographie qui y est jointe, comme preuve à l'appui, est absolument défectueuse et suffirait à réduire à néant toute l'expertise s'il y avait la plus légère difficulté à reconnaître la fibre de laine. Ce n'est qu'un jeu. La photographie montre des fibres lisses, unies, régulières, *sans écaille* et d'un diamètre variant d'un 1/2 millimètre à 2 millimètres *sous un grossissement de 500 diamètres*. Or la laine a un diamètre variant suivant les qualités commerciales établies comme suit :

Superelecta	15 à 17	Tertia	23 à 27
Electa	17 à 20	Quarta	33 à 40
Prima	20 à 23		
Secunda	23 à 27		

En prenant pour les laines fines vingt, la photographie avec un grossissement de 500 diamètres devrait nous montrer des fibres de 1 centimètre de diamètre : on voit que nous sommes loin de compte (2).

*Genre de tissu.* — De précieux renseignements pourraient être tirés du genre de tissu. Des spécialistes qui ont étudié la tunique de Trèves ont prétendu qu'elle est d'une époque bien postérieure à Jésus-Christ, les directeurs des Gobelins dans

(1) *Real-Encyclopédie der G. pharm.*, t. X, 451.

(2) *La Tunique...*, 154-195.

leur rapport disent que celle d'Argenteuil est analogue sinon identique aux anciens tissus coptes trouvés dans les tombeaux chrétiens des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles de l'ère chrétienne (1) ; c'est une sorte d'élamine à tissu peu serré, souple et léger, et même transparent à en juger d'après la photographie.

*Couleur.* — Saint Jean n'indique pas de quelle couleur était la tunique *inconsutile* du Christ et nous avons recherché avec grand soin si dans les quatre évangélistes il existe une indication à ce sujet, à une période quelconque de sa vie. Nous croyons pouvoir affirmer qu'il ne s'en trouve que deux : la première se rapporte à la transfiguration sur le mont Thabor *or ses vêtements devinrent blancs comme neige* (2), donc ils n'étaient pas blancs auparavant. Les vêtements blancs, chers à Salomon, ne paraissent pas avoir été fort estimés des Hébreux en raison de leur entretien difficile et ils auraient été peu commodes dans la vie errante de Jésus-Christ. La deuxième a trait à la scène de l'Ecce Homo, quand Ponce-Pilate fit couronner Jésus-Christ d'épines et revêtir d'un manteau de *pourpre royale*, pour le présenter au peuple juif comme un roi (3). En dehors des Évangiles on est généralement d'accord pour attribuer à ses vêtements la couleur pourpre en se basant sur une tradition — une de ces traditions qui écrites avec un T prennent les allures d'un article de foi — qui veut que la Sainte-Vierge ait donné à son fils une tunique de pourpre *couleur pour roys, empereurs et grands seigneurs!* tout au plus trouverez-vous deux ou trois dissidences ; ainsi pour en citer une : l'abbé Frette en parlant de la tunique que

(1) *La Tunique...*, 196.

(2) Saint Mathieu, XVII, 2 ; saint Luc, IX, 29. Il est vrai que dans saint Luc, XXIII, 11, il est dit qu'Hérode fit revêtir Jésus-Christ d'un vêtement blanc, pour l'envoyer devant Pilate.

(3) Marc, 15-17 Saint-Jean, XIX, 2.

l'hémorroïsse voulut toucher, dit : « Sa tunique hyacinthe ». Mais nous ignorons où il a pris cette indication qui ne saurait être une distraction de sa part, car le mot est écrit en italique.

Sans discuter les origines de cette tradition, disons simplement que les uns ont cru que le manteau de pourpre royal de Ponce-Pilate avait été laissé à Jésus-Christ pendant tout le chemin de la croix, ce qui est faux, car deux des évangélistes, saint Marc (XV, 20) et saint Mathieu (XXVII, 21), disent positivement qu'immédiatement après la scène de l'Ecce-Homo, ce manteau lui fut ôté ; d'autres oubliant, devant la pompe magnifique de la papauté, la vie si humble de Jésus-Christ, ont pensé qu'il avait dû allier sa pauvreté d'homme du peuple avec un luxe tout royal, digne du fils de Dieu ; c'est pourquoi les peintres anciens ont placé si souvent les scènes les plus modestes de la Sainte Famille dans des palais grandioses ; enfin, pour le plus grand nombre, cette tradition découle d'une prophétie d'Isaïe : *Qui est iste qui venit de Edom tinctis vestibus de Bosra?* Quel est celui qui vient d'Edom vêtu de pourpre de Bosra.... etc.

Depuis la découverte de la belle matière colorante pourpre, qu'un hasard, dit-on, apprit à retirer du murex de Tyr, jusqu'à une époque postérieure de près d'un demi-siècle à l'origine de l'ère chrétienne, sinon plus, cette couleur fut exclusivement réservée aux rois dans tous les pays connus. Les statues des dieux, rois par excellence, étaient aussi revêtues de pourpre dans les temples (1) : sa rareté, et partant son prix exorbitant, aussi bien que son éclat, alors incomparable, et sa durée indéfinie, la désignaient à cet honneur. Elle se vendait, au temps de Jésus-Christ, son poids de pierres précieuses ; un vêtement de pourpre était un présent royal et ne s'accordait que dans des circonstances exceptionnelles. A Rome, sous le consulat de Cicéron, la

(1) Jérémie X, 9. Ezéchiel XX, III, 6. Shalon XIV, 633.

pourpre valait 1000 deniers la livre et Lentulus Spinther, édile curule, s'étant servi d'une toge de cette couleur, en fut sévèrement blâmé. Caton en ayant reçu une en héritage, la vendit immédiatement comme étant trop fastueuse pour lui. Il fallait alors être sénateur pour avoir le droit de porter au bas de sa tunique, sur l'ourlet, des applications de pourpre en forme de clous larges (*lati-claves*), les personnages d'un rang moins élevé (chevaliers), les *angusticlaves*, ne pouvant en avoir que de plus étroits. Cette couleur était interdite au peuple. Dans la Bible, le mot pourpre est très souvent prononcé, mais toutes les fois qu'il est seul, sans correctif quelconque, il y prend de la façon la plus formelle la signification de dignité royale.

Balthazar promet de laisser se vêtir de pourpre celui qui expliquerait le Mané-Thécel-Pharès et, conséquence nécessaire, de lui donner le tiers de son royaume (1). Judith en allant chez Holopherne se vêtit, il est vrai, de pourpre, mais c'était une supercherie nécessaire à ses desseins. Dans Baruch (2), le prophète dit : *a purpura quoque et murice*. Il s'agit bien ici de pourpre royale, du murex, mais il est question des vêtements des dieux. Enfin Jésus-Christ lui-même, dans la parabole du mauvais riche, donne en un seul mot l'idée de la scandaleuse richesse de celui-ci, en disant qu'il était vêtu de pourpre... *induebatur purpura* (4).

Nous pouvons nous demander maintenant si la femme du pauvre charpentier de Nazareth avait bien pu offrir une robe de pourpre à son fils? Et si elle l'eût pu, celui-ci aurait-il osé la porter dans l'humilité de son adolescence et de son apostolat? Certainement non. Et à supposer qu'il l'ait fait, la chose eût été

(1) Daniel, V. 7; XVI, 35, et Macchab. X, 20.

(2) Baruch. VI, 71.

(3) Macch. VIII, 14.

(4) Saint Luc, XVI, 19.

alors si extraordinaire que les évangélistes n'auraient pas manqué de la signaler.

Est-ce à dire que la tradition soit en défaut? Non pas, mais elle a été mal interprétée, croyons-nous; le mot pourpre figure un très grand nombre de fois dans les écritures, mais avec deux significations bien distinctes, qui paraissent n'avoir pas été assez observées. Toutes les fois qu'il s'agit de pourpre *royale*, pourpre de murex, pourpre de Tyr ou pourpre marine, caractérisée aussi bien par son origine, que par sa signification de dignité royale, la chose est spécifiée, soulignée, dirions-nous volontiers, de façon à ne laisser aucun doute. Partout ailleurs, au mot mot *purpura* est toujours accolée une autre couleur hyacintho, — *coccino* — *vermiculo* et aussi le mot *byssus*. — C'est la règle et non l'exception dans la Bible. — Aussi Salomon dans le II<sup>e</sup> Paralipomène demande des ouvriers, sachant travailler en pourpre-hyacintho et *coccino* (1); et l'usage de porter des vêtements désignés à la fois par ces nuances réunies s'est continué jusqu'au temps de Jésus-Christ et même au delà.

S'agit-il de tuniques faites d'étoffes diverses teintées en ces variétés de nuances — ou bien d'un tissu rayé à la façon de nos écossais, ou plutôt ces expressions désignent-elles une teinte unique, comme nous disons fraise écrasée, café au lait, etc. — obtenue par l'union de ces diverses matières tinctoriales de la gamme du rouge? Nous avons de bonnes raisons pour nous rattacher à cette dernière façon de voir, basées tant sur les lois hébraïques régissant les costumes, que sur l'état du tissage et de la teinture à cette époque.

Si nous consultons les auteurs classiques de l'époque de Jésus-Christ, Dioscoride (2) et ses commentateurs, Pline, etc., on ne tire

(1) II Paralip., III, 14.

(2) Dans les *Com. de Diosc.*, par Matthioli, on trouve : « Les Pourpres ont une certaine liqueur et humeur de grande valeur, selon que dit Plin. de laquelle on use seulement pour teindre les Robbes des rois et empereurs », liv. II. p. 133.

pas grande lumière sur ce sujet ; on y voit toutefois qu'alors on teignait en rouge avec la pourpre vraie, mais aussi avec les grana cocci ou Kermès (1), à la laque (2), dont on connaissait diverses sortes plus ou moins pures qui venaient d'un pays inconnu, par la voie d'Arabie d'une part, d'Arménie d'autre part. Mais les belles recherches de notre illustre chimiste Berthelot sont mieux de nature à éclaircir notre question.

Dans son livre sur les alchimistes grecs, il nous fait connaître en détail les procédés de teinture en pourpre (fausse) usités dans l'antiquité ; d'après un papyrus authentique, c'était une teinture très solide, économique, dans laquelle il n'entrait pas de vraie pourpre du murex, mais des matières tinctoriales végétales (orseille, orcanette), et animales, granacocci (kermès), etc.

Il est bien probable que ce procédé servait en Palestine aussi, et que c'est de lui qu'il s'agit quand on lit *purpura* et *hyacintho* et *cocco* et *vermiculo*. Ce *vermiculus*, que les auteurs de la concordance prennent comme synonyme de *purpura*, bien à tort certainement, puisque c'était un rouge plus rabattu, moins vif ainsi que cela résulte d'un passage d'Isaïe (3), désignait selon toute vraisemblance la laque, fort usitée à cette époque, et qui est produite, comme on sait, par la femelle du *coccus lacca* : elle ressemble bien à un petit ver. Selon Sérapion, citant J. Amran, on teignait en rouge avec cette laque et la teinture obtenue s'appelait kermès (Chermes) comme celle du *coccus*, par erreur ou supercherie selon Mathiolus.

Au fait, la prophétie d'Isaïe ne parle pas de pourpre. Elle dit :

(1) « *Coccus Baptica* » des anciens auteurs grecs.

(2) Peut-être le « *Cancanum* » de Dioscoride et de Paul d'Egine.

(3) « *Si fuerint peccata vestra ut coccinum, quasi nix dealbabuntur; et si fuerint rubra quasi vermiculus velut lana alba erunt.* » On traduit « *vermiculus* » par « *vermillon* » (?)

*Qui est iste qui venit de Edom... tinctis vestibus de Bosra... quam ergo rubrum est indumentum tuum, et vestimenta tua sicut calcantium in torculari.* Pourquoi s'obstine-t-on à voir du pourpre, et du pourpre de Tyr dans ce texte si clair? Il s'agit d'une teinte rouge, d'un rouge de vin, rouge de pressoir, on ne peut discuter là-dessus. D'ailleurs Bosra était un petit bourg situé dans la montagne à l'est du lac de Tibériade, dans le voisinage d'un torrent à son origine : les eaux devaient y être propices aux teintures compliquées signalées par Berthelot, teintures en rouge vineux. La vraie pourpre se faisait à Tyr seulement et non à Bosra.

Ajoutons que si la tunique de Jésus-Christ avait été teinte en pourpre royale Pilate n'aurait pas eu besoin de le revêtir encore d'un manteau en pourpre pour le présenter, couronné d'épines, au peuple comme son roi. Rappelons enfin que tous ceux qui se sont, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, occupés de la tunique, ont été unanimes à affirmer qu'elle était d'un tissu fort vil, presque sans valeur, et que précisément c'était pour ne pas lui enlever le peu qu'elle valait que les soldats résolurent de la laisser intacte : or est-ce bien un tissu de ce genre qu'on aurait teint avec une matière si extraordinairement précieuse que la pourpre ?

Nous concluons donc que la tunique de Jésus-Christ devait avoir été rouge, teinte sans doute d'après le procédé usité alors, que nous a donné M. Berthelot.

C'est probablement cette teinture spéciale que désignent les Ecritures par les mots *purpura* et *hyacintho*, *cocoque* et *bysso bis tincto* qu'on y trouve si souvent (1). C'était tellement

(1) Le mot *purpura* est prononcé quarante-huit fois dans les Ecritures saintes : en outre, on trouve huit fois l'adjectif *purpureus* et une seule fois *purpuraria*. Vingt-sept fois au moins à *purpura* est adjoint le mot *hyacinthum*, couleur qui semble avoir été adjointe pour corriger ou atténuer la pourpre, « *sicut præ-*

alors la mode de teindre en rouge le byssus, que ce mot dont la racine veut dire blanc (coton) devint synonyme de rouge et même de pourpre, — selon Bockart, byssinus voulait dire purpureus. — Il en est de même dans la parabole du mauvais riche où le mot byssus est accolé à purpura.

La couleur de la robe de Trèves est amadou, mais si on l'examine attentivement « Elle est pourtant composée de fils fins bleus, rouges et jaunes (1). » Si cela est vrai, elle ne répond pas au signalement du Prophète, ni à la tradition qui veut qu'elle soit pourpre (et pour nous fausse pourpre). — Nous ignorons absolument

ceperat Dominus Moysi » (Exod. XXXIX, 28), ce qui indiquait sans doute une pourpre factice.

La première fois que le mot *purpura* est seul, avec le sens de dignité royale, c'est à propos de l'épisode de Judith. Celle-ci n'était pas, d'après les textes mêmes, vêtue elle-même de pourpre, mais bien de « vestimentis jucunditatis suæ » (Judith, X, 2), mais le verset 19 nous donne bien l'idée de l'effet produit sur elle à la vue de la pourpre du trône d'Holoferne, elle se prosterna devant lui et l'adora ; « Videns itaque Judith Holofernum sedentem in conopoeo, quod erat ea purpura et auro. »

Dans les proverbes, il est aussi fait allusion à la pourpre et au byssus de la femme forte, dont l'homme noble siégera avec les sénateurs. Dans le *Cantique des Cantiques* (VII, 5) se trouve « purpura regis » avec le sens de dignité royale bien exprimé.

Dans Ezéchiël (XXVIII, 16), nous trouvons une précieuse indication sur le commerce de la pourpre de Tyr.

Judas Macch. (IV, 23), après la défaite de ses ennemis, trouva dans les dépouilles de la pourpre marine. Dans Macch. VII, nous trouvons encore : « Et in omnibus istis, nemo portabas diadema, nec induebatur purpura... »

Signification plus précise encore dans le chap. X, verset 20 et verset 62.

C'est encore dans Macch. CXII, 58, qu'on trouve : « Dedit ei potestatem libendi in auro, et esse in purpura. »

La femme qui, dans l'Apocalypse, symbolisait les abominations de la grande Babylone (XVII, 4) était vêtue de pourpre et d'écarlate, parée d'or, mais elle représentait à la fois sept rois (verset 10). La bête sur laquelle était assise la femme était aussi de couleur écarlate, car elle symbolisait un huitième roi.

Dans le verset 16 (C.XVIII), Babylone elle-même est vêtue de pourpre.

Il est donc certain que longtemps encore après Jésus-Christ, en Palestine aussi bien qu'à Rome, le sens de dignité royale est resté attaché au mot pourpre.

(1) *Frette*. Vie de Jésus-Christ.

quelle peut bien être la couleur de celle d'Argenteuil ! — Bien avant que les scholiastes du moyen âge n'aient formulé le *de gustibus et coloribus...* on ne s'entendait pas sur les couleurs et les siècles suivants n'ont fait que confirmer cet adage célèbre, depuis qu'un courtisan soutint à Marie Tudor, qui était horriblement rousse, que les cheveux blond ardent étaient châtain foncé. Mais l'auteur de la *Tunica* dépasse un peu toute règle, car pour lui celle-ci est à la fois pourpre, tannée, brun, rose sèche (Provins ou cent feuilles?) *subrufi subconfusi coloris*, enfumée, violette, brun rouge. etc., etc. (1)

Les experts de la manufacture des Gobelins nous donnent une idée plus nette en disant qu'elle est brun rouge foncé avec reflet rouge violacé. La note exacte d'après la méthode de Chevreul eût été désirable.

Nous insistons tant sur cette question parce que les éléments des teintures en rouge de l'époque du Christ nous étant connus par les beaux travaux de Berthelot, il sera possible de les retrouver dans le tissu des Tuniques et d'obtenir ainsi une preuve d'identité dont l'importance n'échappera à personne.

### III

*Les taches de sang.* — La tunica du Golgotha doit nécessairement avoir de nombreuses taches de sang ; on sait que dans la grotte de Gethsemani (2) Jésus-Christ eut une sueur de sang si profuse qu'elle ruissela jusqu'à terre. Puis il y eut la flagellation, le couronnement d'épines et tout le martyre du chemin de la croix. Jésus-Christ perdit tellement de sang que ses forces le

(1) *La Tunica*, passim.

(2) Luc, XXII, 39-46.

trahirent à plusieurs reprises : sa tunique et ses autres vêtements devaient être tout rouges de sang, conformément à l'allusion prophétique de la robe de Joseph, apportée à Jacob par ses autres fils.

Voilà donc encore un moyen d'établir l'identité de la vraie tunique. Il est très étrange que personne ne s'en soit avisé avant 1892 (1), époque où l'évêque de Versailles remarqua les larges taches dont la tunique d'Argenteuil est couverte ; ces taches ne sont pas décrites par un expert, mais le procès-verbal de leur constatation, fait par l'évêque de Versailles lui-même, dit (2) « qu'elles sont nombreuses, roussâtres, que sur toute la surface occupée par les reins et les épaules l'étoffe est dure et sèche, et les interspices de la trame sont remplis par cette matière, de telle sorte qu'on ne peut voir à travers. » Et plus loin, l'évêque parle encore de ces taches épaisses et larges.

Il est absolument inconcevable que ces taches si larges, si épaisses, aient pu échapper à tant de gens qui, dans la série des siècles, ont vu, touché, inspecté, décrit cette tunique ; qui l'ont examinée fil à fil, pour vérifier son inconsutilité, qui ont écrit des volumes pour prouver qu'elle est pourpre ! Comment se fait-il qu'on n'ait pas eu l'idée de rechercher sur ce vêtement ce sang dont la présence aurait été pour tous un fait bien autrement considérable que cette « cappa pueri Jesu » des premiers chroniqueurs. Si Hugues, dans sa charte, avait évoqué ce sang divin (3), il aurait produit une émotion indescriptible,

(1) Il est fort singulier, en effet, que le bénédictin Wiard, qui, dans son dixième chapitre, insiste sur la sueur de sang qui a dû abreuver la tunique, ne mentionne nulle part la présence de taches de sang.

(2) *La Tunique...*, p. 288.

(3) Ce ne serait pas toutefois le seul sang de Jésus-Christ que l'on possède ; à Venise, il y a une branche de la couronne d'épines portant quatre épines teintées de sang ; l'éponge gardée à Saint-Jean-de-Latran a une tache ; les disciples, en lavant le corps de Jésus, recueillirent quelques gouttes de l'eau d'ablution mé-

et le pieux évêque aurait pu rattacher à la cappa bien d'autres indulgences. Et pour les intéressés c'eût été une preuve d'authenticité difficile à contester. On ne saurait prétexter que les taches de sang et leur étude médico-légale sont d'invention moderne, car on a pu voir par la note précédente que de tout temps on a vénéré du sang de Jésus-Christ, et d'autre part, au point de vue juridique aussi, on a depuis de longs siècles fait jouer aux taches de sang un rôle important.

Ainsi, en 1598, à Rome, un tribunal dont le pape Clément VIII lui-même fut l'âme, eut à juger un procès célèbre dont une tache de sang fut le pivot. Les enfants de Censi, riche ami du pape, assassinèrent leur père en lui enfonçant un clou dans l'orbite. Il y eut plus de sang que ne l'avaient prévu les assassins ; l'un d'eux, une jeune fille, l'essuya avec un drap de lit et prétexta ensuite que ce sang provenait de ses règles. Une lavandière soutint le contraire ; les assassins furent exécutés sur une véritable guillotine (peut-être la plus ancienne dont il soit fait mention).

langée de sang : ce sont les saintes larmes : une de ces larmes était, en 1694, à Sainte-Larme-les-Sélinecourt, puis transférée à Abbeville. « Jamais il n'y a ni augmentation ni diminution de cette précieuse goutte d'eau ; elle ne gèle pas, elle ne se dessèche pas ; quand on agite le reliquaire en cristal de roche, le sang ordinairement déposé au fond se mêle à l'eau et lui donne une teinte rosée. »

On a conservé à Paris et à Saint-Denis de la terre ensanglantée ramassée au pied de la croix par sainte Magdeleine ; celle-ci en apporta aussi en Provence, où on la vénère dans l'église de Saint-Maximin. Il y en a à Mantoue, à Bruges. Voici qui est plus curieux : un neveu de Joseph d'Arimathie possédait par héritage du sang coagulé pris par son oncle pendant l'ensevelissement de Jésus-Christ. Pendant les persécutions, il mit ce sang coagulé dans une boîte en plomb, et la boîte dans un tronc de figuier, et jeta le tout à la mer. Le tronc traversa la Méditerranée, entra dans l'Océan et vint atterrir à Fécamp, où une abbaye fut fondée pour conserver ce trésor. On a vénéré longtemps à Chambéry le snaire de Jésus-Christ, qui est aujourd'hui à Turin : il a plusieurs taches rousses. Nous ignorons s'il y a du sang sur les fragments de la croix, sur les clous, sur la lance, sur les voiles de sainte Véronique, sur la Sainte-Coiffe conservée à Cahors, sur les sandales de Jésus-Christ, sur les colonnes de la flagellation et sur les autres reliques de la passion ou de l'ensevelissement du Christ.

Les taches de sang de la tunique sont une preuve capitale ; celle du Christ doit en avoir et nous pouvons sûrement déclarer apocryphe une tunique qui n'en aurait pas. Toutefois, il restera à prouver que les taches, si elles existent, n'ont pas été faites récemment, si elles sont formées de sang humain et — la chose n'est peut-être pas impossible — si elles n'ont pas été faites par les marchands grecs ou juifs qui ont détenu la tunique. L'examen attentif des taches, leur position, la direction des gouttes, et sans doute des constatations inattendues, si fréquentes dans ce genre d'expertise, pourraient aider à la solution du problème.

Le 10 mars 1892, l'évêque de Versailles remit à deux chimistes experts des fragments de la tunique, l'un marqué de cette tache « dont la couleur indiquait des taches de sang », l'autre, intacte, afin de les soumettre à l'analyse.

Le rapport des experts tel qu'il a été remis à l'évêque et dont « la reproduction intégrale » se trouve dans l'ouvrage de M. l'abbé Jacquemot, diffère en divers points de celui qui a été ultérieurement communiqué à la presse :

Nous soussignés, Ph. Lafon, chimiste-expert, lauréat de l'Académie de médecine de Paris, directeur du laboratoire d'analyses et de recherches appliquées à la médecine et à l'hygiène, 7, rue des Saints-Pères, Paris ; et J. Roussel, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, membre de la Société chimique de Paris, 2, rue du Cherche-Midi, Paris, commis par Monseigneur Goux, évêque de Versailles, à l'effet de procéder à l'examen de la tunique de Notre-Seigneur Jésus-Christ, conservée à Argenteuil, comme sainte relique, et de nous prononcer sur cette question : quelle est la nature des taches dont ce tissu est maculé ? certifions avoir fait les examens chimiques et microscopiques suivants :

I. *Réaction de la teinture de gayac et de l'essence de térébenthine.* — Après avoir laissé en contact dans l'eau distillée, durant plusieurs heures, des fragments de taches à examiner, nous avons recueilli, sur du papier blanc, non collé, plié en plusieurs doubles, l'empreinte de deux taches (1). Après addition sur ces empreintes de quelques gouttes d'un mélange fait, à parties égales, de teinture de gayac et d'essence de térébenthine, nous avons obtenu une coloration verte (2). On sait que cette réaction appartient au sang, ainsi qu'à d'autres liquides de l'économie.

II. *Examen spectroscopique.* — Ces taches, après une longue macération dans l'eau distillée, donnent une solution à peine colorée. Les recherches spectroscopiques de l'hémoglobine, de ses dérivés et produits de transformation sur ce liquide, nous ont conduits à un résultat sensiblement négatif.

III. *Recherche des globules sanguins.* — Nous avons laissé en contact, durant plusieurs jours, dans le sérum artificiel Hayem (3) (eau distillée, chlorure de sodium, sulfate de soude, bichlorure de mercure) des fragments de taches. Dans ce liquide de macération, après grattage au bistouri et dissociation du tissu, nous avons trouvé quelques globules du sang, légèrement colorés en rose, au centre (4). Le nombre de ces éléments, leur forme (5),

(1) On s'explique difficilement comment des taches insolubles ont pu donner si facilement des empreintes ? (F. et L.)

(2) Le rapport à l'évêque dit : coloration *verdâtre*.

(3) Dans le rapport à l'évêque, il est dit : Nous avons laissé en contact dans un sérum artificiel (solution de sulfate de soude à 5 0/0) des fragments de taches durant plusieurs jours.

(4) Rapport à l'évêque : Nous avons trouvé quelques globules rouges de sang inaltérés.

(5) Rapport à l'évêque : Le nombre de ces éléments, leurs formes caractéristiques.

leur dimension caractéristiques sont suffisants pour établir l'existence du sang humain (1).

IV. *Formation des cristaux d'hémine.* — Une nouvelle portion du tissu a été mise en présence d'une goutte ou deux de chlorure de sodium au 1/1000 durant plusieurs jours, à l'abri de l'air. Le résidu salin obtenu, après évaporation ménagée, a été soumis à l'action de l'acide acétique glacial. Les additions et évaporations successives de l'acide acétique ont été répétées un grand nombre de fois. Après évaporation et disparition complète de l'acide acétique, nous avons vu au microscope, avec un grossissement de 500 diamètres (2), quelques cristaux d'hémine, de chlorhydrate d'hématine ou cristaux de Teichman. Cette réaction est propre au sang et caractérise cette substance.

V. *Recherche du fer.* — La recherche du fer peut être également utilisée pour déterminer la présence du sang. Dans nos essais, nous avons effectué parallèlement deux séries de recherches du fer, l'une sur un fragment qui, à l'œil nu, laissait voir des taches. L'autre sur une petite portion de la tunique non tachée. Sur les deux fragments, nous avons obtenu toutes les réactions du fer, nettes et abondantes : par le ferrocyanure de potassium et le sulfocyanure de potassium, etc., etc. L'abondance des réactions du fer est trop grande, à notre sens, pour être due à des traces de sang. D'ailleurs la réaction était identique dans la portion tachée et dans la partie non tachée. Nous attribuons ce fer à la substance première qui a dû servir à teindre le tissu.

*En résumé*, nous avons obtenu sur la portion de la tunique couleur de rouille, empreinte de taches : 1° une coloration légè-

(1) Rapport à l'évêque : sont suffisants pour établir l'existence des taches de sang.

(2) Rapport à l'évêque : 100 diamètres.

rement verte avec la teinture de gayac et l'essence de térébentine ; 2° au microscope, la présence de quelques globules de sang ; 3° un petit nombre de cristaux d'hémine ou de chlorhydrate d'hématine. Ces taches examinées sont bien dues à du sang. *La forme et la dimension des globules rouges retrouvés au microscope sont identiques à celles du sang humain. De l'ensemble de notre analyse, nous présumons que ce sang est très ancien* (1).

Fait en notre laboratoire, etc..., le 10 avril 1892, à Paris.

Nous regrettons tout d'abord que les experts n'aient pas cru devoir dans leur rapport, selon l'usage constant, établir les caractères d'identité des tissus qu'ils ont examinés, afin de ne laisser planer aucun doute sur leur origine ; la nature du tissu, sa couleur, la qualité de ses fibres animales ou végétales auraient été désirables, car on sait quelle influence ont sur les résultats de l'analyse la qualité du support. Des experts très habiles ont nié qu'il fût possible de régénérer les globules de sang d'une tache sur coton ou sur fibres végétales ; il est certain qu'ils n'ont que trop souvent raison et qu'en tout cas il est infiniment plus facile d'en obtenir avec les taches sur fibres animales.

Rien sur l'aspect des taches ni sur leur couleur, rien sur leur topographie ! mais c'était là le point essentiel de cette expertise ! C'est de leur position, de leur direction, de leur abondance, de leur épaisseur, plus grande en dessus ou en dessous, que l'on pouvait jeter quelque lumière sur la question de savoir si ces taches ont été faites réellement pendant le supplice, c'est-à-dire le vêtement étant porté, ou au contraire si elles l'ont été après coup, par ceux qui ont eu d'abord un intérêt à la présence du

(1) Ces deux phrases en italique ne se trouvent pas dans le rapport à l'évêque publié par MM. Jacquemot et Vanel.

sang sur cette tunique. Y en a-t-il sous les bras, dans des régions naturellement protégées? y en a-t-il bien réellement sur les épaules et autour du col, points qui doivent en avoir reçu un semis provenant de la tête chargée de sa couronne d'épines? Leur direction va-t-elle bien de haut en bas? Sont-elles éparpillées en gouttelettes un peu partout, sur les parties exposées ou en contact avec les régions particulièrement blessées pendant la flagellation? ou au contraire n'y a-t-il que de grosses plaques, sans direction susceptible d'être déterminée, comme des maladroits auraient pu le faire par supercherie? Voilà, entre autres, des renseignements bien importants dans toutes les expertises de taches et dont nous tirons plus de profit que de la constatation brute du sang qui, somme toute, manque de signification neuf fois sur dix par elle-même, contrairement à l'opinion généralement admise. La faute n'en est pas précisément aux experts qui, après tout, se sont localisés strictement dans la question posée : Quelle est la nature des taches dont ce tissu est maculé? Mgr Goux aurait assurément posé le problème autrement s'il avait été un peu juge d'instruction ; mais nous estimons que les experts auraient dû suppléer à son inexpérience ; nous le faisons bien quelquefois dans les affaires criminelles — où notre responsabilité est cependant terrible — en considérant que c'est un devoir pour nous d'éclairer la justice entièrement, même en sortant de la question posée, quand des conclusions précises peuvent se tirer de l'expertise.

Il est presque superflu de nous arrêter sur la réaction du gayac qui fait l'objet du premier paragraphe de cette expertise, les chimistes n'en ont tiré des conclusions positives qu'avec la restriction convenable ; toutefois il y a lieu de se demander pourquoi avec des taches réputées insolubles, ils ont eu recours au procédé des empreintes de Taylor, au lieu d'opérer directement sur le liquide de macération, ce qui les eût moins exposés

à la cause d'erreur si commune due à l'action de traces d'agents oxydants provenant du blanchiment du papier ; dans les conditions où ils ont opéré, s'ils ne se sont pas entourés de plus de précautions qu'ils ne l'indiquent, leur réaction perd le peu de signification qu'elle a en tant que preuve positive ; tout le papier ou l'empreinte seule s'est-elle colorée? Il eût été bien intéressant de savoir ce qu'aurait donné le liquide de macération lui-même.

Comme preuve *négative* la réaction du gayac est extrêmement précieuse et pouvait en l'espèce nous donner des indications très utiles. Les régions non manifestement tachées donnent-elles la réaction? celle-ci s'obtient-elle même dans les points protégés par leur position? Et puis rappelons-nous qu'à Gethsémani Jésus-Christ a souffert d'une sueur de sang si abondante qu'elle coula jusqu'à terre, on peut interpréter cette sueur de diverses façons au point de vue médical, mais les auteurs n'entendent point discussion là-dessus, c'était du sang réel ; dans ce cas la vraie tunique inconsutile doit en donner la preuve et la réaction du gayac tranchera merveilleusement la question.

C'est le paragraphe 2 du rapport qui a causé le plus d'étonnement chez les spécialistes. Comment se fait-il que les experts *auxquels la quantité de sang n'a pas été marchandée* (nous le savons autrement que par leur rapport) n'aient pas su obtenir un liquide coloré ou suffisamment coloré pour donner un spectre, et cela avec du sang dont ils ont pu obtenir des cristaux d'hémine, dont ils ont pu retirer des globules intacts, ce qui est évidemment un signe de conservation parfaite? La chose a paru bien invraisemblable ; une tache de sang, tant vieille soit-elle, finit toujours par se dissoudre dans l'eau et dès lors colore ce liquide assez pour qu'avec notre outillage aujourd'hui si parfait et nos procédés de recherche si perfectionnés, on puisse toujours obtenir des spectres, hors le cas bien entendu où l'on

opère sur des traces infinitésimales; et si l'eau à la rigueur ne suffit pas, nous avons des dissolvants qui réussissent mieux, l'ammoniaque par exemple. Si le spectre, cependant bien délicat de l'oxyhémoglobine ne peut être réalisé, nous en connaissons d'autres aujourd'hui qui sont entrés couramment dans notre pratique et tout spécialement les deux que l'on obtient par l'action successive du cyanure de potassium et du sulfure ammonique (1), ou encore ce spectre que donnent les réducteurs très énergiques indiqués d'abord par M. Cazeneuve, comme l'hydrosulfite de soude, par exemple. Les experts les ont probablement tentés sans succès, mais encore une fois, comment alors ont-ils pu retirer de ces mêmes taches des globules ?

Dans des expériences encore inédites faites en collaboration avec le professeur Cazeneuve auquel ses beaux travaux sur ces questions donnent une si grande autorité, nous sommes arrivés à cette conclusion que de tous les signes du sang soumis aux causes de destruction, ce sont ces spectres qui persistent en dernier lieu; quand on ne les obtient plus c'est qu'il n'y a plus de sang et il devient inutile de rechercher les cristaux d'hémine et *à fortiori* des globules.

Nous n'ignorons pas qu'on peut préparer une forme allotropique fort curieuse de l'hémoglobine qui fait exception à ce que nous disons ci-dessus par quelques côtés, mais c'est un produit artificiel dont il n'y a pas lieu de tenir compte dans les expertises de taches.

Il fallait opérer sur une colonne liquide plus grande, ce qui était d'autant plus indispensable que la présence de la méthémoglobine, signe des très vieilles taches, eût été une constatation fort importante, et les experts n'auraient pas eu à tirer cette conclusion, étrange quand il s'agit de spectroscopie, « d'un

(1) Lacassagne; *Vade-mecum du médecin expert*, p. 62. (Stœck et Masson.)

résultat sensiblement négatif » ! Cela ne signifie rien : on a un spectre ou on n'en a pas.

La recherche des globules a été opérée, si nous nous en rapportons à l'expertise donnée à l'évêque, au moyen d'une solution de sulfate de soude à 50/0; c'était un moyen de ne pas réussir, car ce liquide est assurément l'un des plus mauvais que l'on ait conseillés. En général les taches de sang mises en contact avec lui ne tardent pas à lui céder leur matière colorante, preuve de dissolution des globules et en tout cas, dans les conditions les plus favorables, on peut avec lui difficilement régénérer quelques-uns de ceux-ci. Il est vrai que, dans le rapport communiqué plus tard à la presse, les auteurs disent qu'ils ont employé le liquide Hayem (sans doute le liquide A de ce savant) or cette solution, admirable par l'objet auquel l'a destinée son éminent auteur, c'est-à-dire l'étude des globules frais, ne vaut guère mieux que la solution de sulfate de soude pour l'examen de taches de sang desséché.

En nous basant sur des essais faits dans ce but, nous déclarons qu'il sera difficile de nous convaincre qu'avec cette liqueur on a pu obtenir des globules intacts avec du sang assez altéré pour ne pas même donner de spectre. Tous ceux qui, autour de nous, ont l'habitude de ces expertises partagent notre avis.

Et d'ailleurs pourquoi ne pas nous donner la mesure des globules? c'est élémentaire. Des mensurations rigoureuses étaient d'autant plus nécessaires qu'il s'agit d'éviter une supercherie ou du moins de démontrer qu'il n'y en a pas eu.

Qu'on n'oublie pas que ces taches ont passé des années, des siècles enfouies dans le sol, dans l'humidité par conséquent, qu'elles ont dû avoir de puissantes causes de destruction, sinon du sang lui-même, du moins de la forme des globules et l'on comprendra ce qu'il y a d'inconciliable entre les divers éléments de ce rapport.

Dans toutes les taches vieilles et surtout quand celles-ci sont sur de la laine et ont été exposées à l'humidité, on trouve des spores ayant absolument la forme et les dimensions des globules de sang humain ; nous avons signalé le fait dès 1885 (1).

Dans une vieille tache dont nous n'avons pu extraire des globules car elle avait été abandonnée dans un endroit humide, nous avons trouvé des myriades de corpuscules présentant exactement la même taille, le même aspect que les globules du sang et même une apparence bi-concave.

Nous les avons fait prendre à plusieurs personnes habituées à voir le sang au microscope. pour des globules de sang, nous-même nous avons hésité un moment. Ce qui nous a de prime abord donné l'éveil, c'est que ces corpuscules ne se dissolvaient pas dans l'eau.

Nous pourrions ajouter aux quelques exemples d'erreurs causées par des spores de ce genre que nous avons cités dans ce travail trois ou quatre autres plus récents où nous avons pu tous deux, dans des contre-expertises, acquérir la certitude que des spores pareilles avaient été prises pour des globules de sang. Nous serions très étonnés si la tunique d'Argenteuil si longtemps enfouie dans le sol ne contenait pas elle aussi des spores de ce genre qu'on retrouve si communément dans les vieilles taches et dans les vieux chiffons de laine. Les experts n'ont-ils pas pris ces spores pour des globules de sang ?

Dans le paragraphe 4 les auteurs disent avoir obtenu quelques cristaux d'hémine : rien n'est plus facile lorsqu'on dispose de taches en quantité suffisante que d'en obtenir qui abondent dans les préparations comme les sables sur les rivages de la mer ! et non pas comme les experts l'ont vu « un petit nombre

(1) A. Florence : *Les Taches de sang en médecine judiciaire*, p. 253, Octave Doin.

de cristaux ». Et comment se fait-il que ce sang, qui n'a pas voulu se dissoudre pour donner un spectre a pu se dissoudre pour donner des cristaux ? Dans ce cas si particulier, il convenait de nous dire si après l'évaporation du liquide salé les préparations avaient cette zone vernissée jaune rougeâtre si bien étudiée par Day et Neuman et qui est si caractéristique, non pas de l'espèce de sang, mais du sang lui-même.

On sait que si l'on n'a pas cette zone, il est impossible d'obtenir des cristaux.

La recherche du fer qui fait l'objet du paragraphe 3 était superflue sinon puérile après les constatations précédentes ; nous avons indiqué par contre l'intérêt qu'il y aurait à rechercher non pas le fer, mais bien la nature de tous les principes chimiques qui ont dû être utilisés au mordantage du tissu.

Pourquoi les experts, au lieu de chercher le fer, n'ont-ils pas plutôt essayé de démontrer la présence de l'albumine dans ces taches ; eût été infiniment préférable et tout aussi facile : la plus petite trace de sang calcinée sur une lame de platine avec de la soude, exhale une odeur de corne brûlée intense, caractéristique des matières albuminoïdes : avec ces taches telles qu'elles ont été décrites, les experts auraient pu isoler, nous n'en doutons pas, suffisamment de substance pour obtenir la réaction, tout en évitant la cause d'erreur inhérente à la présence de la laine, erreur qu'un examen microscopique préalable empêcherait à coup sûr.

Il y a lieu de se poser ici quelques questions préalables : Est-il possible qu'une seule tache de sang se soit conservée de si longs siècles ? Et dans cette tache peut-il y avoir encore des globules intacts, c'est-à-dire susceptibles d'être régénérés ?

La réponse à la première question est facile.

Nous répondons oui sans hésitation. Nous n'avons pas, il est

vrai, de preuves positives à apporter à cette affirmation, car il n'est pas facile de trouver du sang *authentique* ayant cet âge. Mais tous ceux qui ont quelque habitude des expertises du sang, savent parfaitement qu'il est d'une résistance considérable aux agents extérieurs, quand il est sec. Il fut un temps où nos prédécesseurs qui ne connaissaient pas les merveilleuses réactions que nous utilisons de nos jours, croyaient pouvoir baser leurs expertises précisément sur la remarquable tenacité de sa matière colorante ; ils traitaient la tache suspecte par de l'acide hypochloreux, qui détruit à peu près instantanément toutes les matières colorantes rouges connues, mais n'agit sur le sang qu'avec une extrême lenteur. Nous employons tous les jours pour régénérer les globules la solution très concentrée de potasse caustique, qui cependant est considérée à bon droit comme l'un des agents les plus actifs de la chimie moderne. Il reste donc acquis que le sang peut délier les siècles, et comme il résiste à des agents qui détruisent presque instantanément les fibres textiles, rien ne s'oppose à ce que les taches signalées sur la *Tunica* aient réellement de longs siècles, et ne proviennent du Golgotha, leur support étant lui-même assez bien conservé. Puisque ce fragile tissu a résisté aux épreuves du temps, la tache qu'il supporte doit, elle aussi, avoir résisté suffisamment pour que nos méthodes chimiques modernes, voire même nos procédés histologiques, nous permettent de spécifier sa nature. Ce ne sont pas les siècles qui font l'âge d'une tache, mais bien les vicissitudes qu'elle a traversées ; dans une caisse bien close, elle sera en quelque sorte éternelle, tandis qu'en quelques jours à la pluie et à l'humidité, elle sera totalement perdue.

C'est le moment de placer ici un court résumé des expériences que nous avons faites pour élucider les points obscurs dont nous avons parlé.

Nous avons eu à examiner des parcelles d'une relique dite « sang de *Saint Maximin* » (qu'on nous a dit remonter à l'année

310 après Jésus-Christ.) Des recherches nous ont montré que ce prétendu sang n'était qu'un peu de sulfure de fer.

Tout récemment nous avons été plus heureux : nous avons parfaitement obtenu la réaction du Gayac avec des linges d'une momie. Sur notre demande, M. le docteur Fouquet (du Caire), a bien voulu nous remettre plusieurs fragments de momie ou de linges trouvés dans les fouilles récentes afin de nous permettre de rechercher des traces de sang sur des débris remontant à une époque antérieure de plusieurs siècles à l'ère chrétienne.

Un paquet de linges a été recueilli sur la vulve d'une momie de la XXIII<sup>e</sup> dynastie (1) (famille *Sen-Notem*. — Découverte à Thèbes par M. Maspero.) « Ces linges, nous écrit M. Fouquet, me semblent avoir été réellement imbibés par les liquides organiques. Je n'en ai jamais vu de mieux conservés dans ce genre, avec les morceaux dépliés et réunis on pourrait à peu près rétablir le *Shenti* (caleçon de cette momie, pièce rare). »

Et pourtant, c'est à peine si ces linges étaient tachés, et en tout cas ils étaient si secs que même si nous avions eu affaire à du sang frais, nous n'aurions pu espérer obtenir sûrement les autres réactions, qui exigent en somme une quantité de sang plus appréciable.

Nous pouvons donc conclure en toute sécurité que d'une tache qui a conservé ses caractères objectifs de *tache de sang*, et ne se trouve pas sur du fer, on peut toujours par un procédé ou l'autre livrer des preuves indiscutables d'identité.

On remarquera en résumé combien les réactions données comme conclusions à la fin du rapport des experts sont hésitantes :

- Il n'y a qu'une *légère* coloration verte avec le gayac ;
- Il n'y a que *quelques* hématies ;
- Il n'y a qu'un *petit* nombre de cristaux d'hémine ;

(1) Du IX<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle avant J.-C.

Et l'on nous pardonnera, nous l'espérons, de ne pas être absolument de leur avis quand ils *affirment que les taches examinées sont bien du sang* ou du moins de ne pas accepter leur affirmation comme vérité démontrée. Du reste rien ne s'oppose à ce que ce soit réellement du sang, mais qu'est-ce que cela prouve ? il fallait nous dire si ce sang est bien du sang humain et s'il a tous les caractères d'un sang aussi vieux, si ces taches ont été faites le vêtement étant porté ou non.

En résumé, nous croyons avoir prouvé que les experts commis par Mgr Goux, évêque de Versailles, ne se sont pas entourés de tous les procédés, de toutes les méthodes de recherches pour répondre à la question posée. Leur rapport ne permet pas *d'affirmer* que les taches examinées sont bien du sang.

Ces taches, nous le répétons, peuvent être du sang. Mais nous estimons que la démonstration scientifique n'en a pas encore été faite.

Nous nous associons aux réserves exprimées par M. l'abbé Vanel, dans l'*Introduction* de son livre (p. 30) : « On m'excusera d'avouer qu'à s'en tenir exclusivement aux règles rigoureuses de la critique, à repousser comme fausse, ou du moins improbable, toute affirmation qui n'est pas appuyée sur un document d'authenticité incontestable, à n'accorder de valeur aux traditions que pièces à l'appui, les seuls témoignages, les seuls textes que nous possédons, ne paraissent pas suffisants ; ils n'établissent pas avec toute l'évidence, dont les faits du passé sont susceptibles, que la Tunique, vénérée dans Argenteuil, soit celle qui ait appartenu à Jésus-Christ, teinte de son sang et tirée au sort par ses bourreaux. » D'ailleurs, dans la première partie de ce travail, nous nous sommes efforcés de faire voir qu'au point de vue de la tradition et des sources écrites invoquées, les signes certains d'identité de la Tunique n'ont pas été établis suffisamment pour contrebalancer les témoignages et preuves apportés dans la discussion par l'Église de Trèves.

Le lecteur impartial nous accordera sans doute que nous avons traité ce sujet avec toute la convenance qu'il méritait. Nous n'aurions jamais osé aborder une pareille question si celle-ci n'avait présenté, par suite de l'intervention de Mgr l'évêque de Versailles, un côté médico-légal avec rapport d'expertise. Des documents de cet ordre sont bien de notre compétence et nous avons donné notre avis pour montrer que la lumière n'avait pas été faite.

A la question : quelle est la nature des taches dont le tissu de la tunique d'Argenteuil est maculé ? les experts ont répondu : ces taches sont du sang humain et ce sang est très ancien.

Nous disons à notre tour : ces taches peuvent être du sang, mais cela n'a pas été prouvé. Les recherches n'ont pas démontré que ces taches fussent faites par du sang humain et par du sang très ancien.

En résumé, *l'analyse qui a été faite n'est pas assez scientifique pour donner à la vérité tout son éclat.*

---

A. STORCK, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, LYON

78, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 78

G. MASSON, 120, Boulevard Saint-Germain, PARIS

---

## BIBLIOTHÈQUE DE CRIMINOLOGIE

Publiée sous la direction du D<sup>r</sup> A. LACASSAGNE

(Collection grand in-8°)

---

- G. TARDE. — La philosophie pénale, 1 vol. (3<sup>e</sup> édit.) . . . 7 fr. 50  
G. TARDE. — Études pénales et sociales, 1 vol. . . . 6 fr. »  
G. TARDE. — Foules et sectes, 1 vol. (Nov. 1894). . . . 5 fr. »  
A. LACASSAGNE. — L'affaire Gouffé, 1 vol., 4 pl. hors texte,  
2<sup>me</sup> Edition augmentée. . . . . 3 fr. 50  
A. LACASSAGNE. — L'assassinat du Président Carnot, 1 vol.,  
dessins, portraits et planche en couleurs. . . . . 3 fr. 50  
E. RÉGIS. — Les Régicides dans l'histoire et dans le présent,  
un vol. avec 20 grav. . . . . 3 fr. 50  
RAUX, Directeur de la 20<sup>e</sup> circonscription pénitentiaire. — Nos  
jeunes détenus. Étude sur l'enfance coupable. 1 vol. 5 fr. »  
LAURENT. — Les habitués des prisons, 1 gros vol. avec nom-  
breux portraits, planches et graphiques . . . . . 10 fr. »  
SCIPIO SIGHELE, Avocat à Rome. — Le Crime à deux. 1 vol  
illustré de portraits . . . . . 5 fr. »  
A. MAC-DONALD, (du bureau d'éducation de Washington). — Le  
Criminel - Type dans quelques formes graves de la  
criminalité, 2<sup>me</sup> édition, suivie d'une *Bibliographie de la sexualité  
criminelle et pathologique*, 1 vol. illustré de portraits. 5 fr. »  
C. LOMBROSO. — Les Palimpsestes des prisons, 1 gros vol. orné  
de nombreux dessins. . . . . 6 fr. »
- 

Sous presse

- DEBIERRE, Professeur à la Faculté de Médecine de Lille. — Le  
crâne des criminels.  
D<sup>rs</sup> CORRE et AUBRY. — Documents de Criminologie rétros-  
pective.

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE JUDICIAIRE

In-18, papier teinté, reliure percaline anglaise, tranches rouges

- A. BELLEMAIN, *architecte-expert*. — La Maison à construire et les rapports des architectes experts (32 gravures dans le texte). . . . . 3 fr. 50
- A. CORRE. — Le Crime en pays Créoles. . . . . 3 fr. 50
- A. LACASSAGNE. — Les Actes de l'Etat civil. Etude médico-légale sur la naissance, le mariage et la mort. . . . . 3 fr. 50
- H. COUTAGNE, *Chef des travaux de médecine légale à l'Université de Lyon*. — Manuel des Expertises médicales en matière criminelle . . . . . 3 fr. 50
- A. J. MARTIN, *Membre du Comité consultatif d'hygiène de France*. — Des Epidémies et des maladies transmissibles dans leurs rapports avec les lois et règlements. . . . . 3 fr. 50

*Cet Ouvrage honoré d'une Souscription du Ministère de l'Intérieur a obtenu le Prix Vernois (1890) de l'Académie de Médecine*

CHEVALIER. — L'inversion sexuelle, 1 vol. de 540 p. 5 fr. »

ARCHIVES  
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE  
DE CRIMINOLOGIE

ET DE

PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE  
FONDÉES EN 1886

PUBLIÉES SOUS LA DIRECTION DE MM.

A. LACASSAGNE

Pour la partie Biologique

G. TARDE

Pour la Partie Sociologique

Avec la collaboration de MM.

AL. BERTILLON.—H. COUTAGNE.—DUBUISSON.—GARRAUD.—LADAME.—MANOUVRIER

Revue paraissant tous les deux mois par fascicule d'au moins 112 pages

(Nombreuses illustrations, planches phototypie, portraits de criminels, cartes, etc.)

ABONNEMENTS : France et Algérie, 20 fr. — Etranger (Union postale) 23 fr.

Quelques collections complètes à 320 fr. net les 8 volumes.

LE VADE MECUM  
DU MÉDECIN-EXPERT

Guide médical ou aide-mémoire de l'Expert  
du Juge d'instruction,  
de l'Avocat, et des officiers de police Judiciaire

PAR

A. LACASSAGNE

Professeur à l'Université de Lyon, Correspondant de l'Académie de médecine  
(2<sup>e</sup> Edition)

1 vol. in-18 : 5 fr.

Re liure souple portefeuille, avec crayon, poche et cahier de notes

FEUILLES  
D'EXAMEN MÉDICO-LÉGAL ET D'AUTOPSIE

Examen dans un cas d'attentat à la pudeur sur petite fille, examen de l'accusé; autopsie dans un cas d'égorge ment, de pendaison et strangulation, d'enfant nouveau-né, d'avortement criminel, de submersion, de précipitation; examen d'un individu victime de manœuvres pédérastiques ou sodomiques; examen médico-légal d'une empreinte; autopsie et examen chimique sommaire dans un cas d'empoisonnement; examen médico-légal et autopsie dans un cas de mort par chaleur extérieure; grossesse et accouchement.

12 FEUILLES POUR PRENDRE LES NOTES

LA COLLECTION : 2 FR. 50. — CHAQUE FEUILLE SÉPARÉE : 0 FR. 35

*Ces feuilles sont destinées à servir de guide au médecin expert. Elles lui rappellent la suite des opérations à pratiquer pour dresser son rapport. Elles servent à prendre des notes méthodiquement pour répondre aux questions d'usage du magistrat instructeur.*

Ouvrages de M. le D<sup>r</sup> A. LACASSAGNE

- Les Actes de l'Etat civil.** — Etude médico-légale sur la naissance, le mariage et la mort, 1 vol. in-18°, relié perc. tranches rouges (*Bibliothèque scientifique judiciaire*)..... 3 fr. 50
- Hygiène de Lyon.** — Comptes rendus des Travaux du Conseil d'Hygiène et de Salubrité publique du départ. du Rhône, 1 vol. in-8°. 10 fr. »  
(MÉDAILLE D'OR DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR)
- Les Établissements insalubres de la région lyonnaise.** — 1 vol. in-8°, 5 cartes en couleurs..... 10 fr. »
- L'Affaire Gouffé.** — 2<sup>e</sup> édition augmentée, 1 vol. in-8° (*Bibliothèque de Criminologie*)..... 3 fr. 50
- Précis de médecine judiciaire.** — 2<sup>e</sup> édition, (*Bib. diamant.*) 1 fort vol. in-12, Cart. perc..... 7 fr. 50
- Précis d'hygiène privée et sociale.** 4<sup>e</sup> édition, (*Bib. diamant.*) 1 fort vol. in-12. Cart. perc..... 7 fr. 50

BIBLIOTHÈQUE

DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

- Essais sur le langage intérieur,** par le D<sup>r</sup> G. SAINT-PAUL. Un vol. in-8°, avec documents inédits de F. Coppée, J. Claretie, A. Daudet, E. Zola. etc. .... 3 fr.
- Psychologie des premiers Césars,** par le D<sup>r</sup> BEAUJEU. 2. 50
- S. François d'Assise. Etude sociale et médicale,** par le D<sup>r</sup> A. BOURNET, 1 vol. in-8°, orné de nombreuses reproductions d'anciennes gravures, d'un portrait et d'une lettre inédite de l'abbé de Baets, sur la possession diabolique..... 3 fr.

Ouvrages sous presse :

- Marat,** par le D<sup>r</sup> LACASSAGNE.
- Sainte Catherine de Sienne,** par le D<sup>r</sup> BOURNET.
- Psychologie des Antonins,** par le D<sup>r</sup> CHARTIER.
- 
- L'année criminelle,** par Emile LAURENT. — Chaque année un vol. in-18, illustré de nombreux portraits..... 3 fr. 50
- Actes du deuxième Congrès international d'anthropologie criminelle** (biologie et sociologie), tenu à Paris en août 1889. Un fort volume in-8°, illustré..... 20 »
- Congrès annuel de médecine mentale** (deuxième session, Lyon 1891). Comptes rendus publiés par le D<sup>r</sup> A. CARRIER, 1 vol. in-18 10 »

DOCUMENTS

de Criminologie et de Médecine légale

- J. ARRUFAT (D<sup>r</sup>). — Essai sur un mode d'évolution de l'Institut sexuel..... 2 fr. »
- L. ALAMARTINE (D<sup>r</sup>). — Les troubles nerveux consécutifs aux traumatismes. 3 fr. »
- ALTHOFER. — Des plaies par instruments piquants et en particulier par la baïonnette ..... 2 fr. »
- BARLERIN (D<sup>r</sup>). — Etude médico-légale de la submersion, avec graphique..... 3 fr. 50
- J. BASSOT (D<sup>r</sup>). — Etude médico-légale sur l'empoisonnement par l'aconitine 3 fr. »
- F. BENOIT (D<sup>r</sup>). — Examen des balles déformées dans les tissus (*Pl. et des.*) 3 fr. »
- BENOIT (D<sup>r</sup> GEORGES). — De l'empoisonnement criminel en général..... 3 fr. »
- G. BERTILLON (D<sup>r</sup>). — De la reconstitution du signallement anthropométrique au moyen des vêtements, 1 vol. in-8° de 120 pages (*avec graphique*) ..... 3 fr. 50
- H. BICHELONNE (D<sup>r</sup>). — De la réquisition des médecins par l'autorité judiciaire et des moyens d'y déférer..... 2 fr. »
- C. BINET (D<sup>r</sup>). — Histoire de l'examen médico-judiciaire des cadavres en France ..... 3 fr. »
- BONNETTE (D<sup>r</sup>). — Étude médico-légale sur la précipitation (chutes d'un lieu élevé, déféstration) et particulièrement des lésions viscérales, 1 vol in-8° 3 fr. »
- G. BRANTHOMME. — De l'exercice de la médecine en Algérie..... 2 fr. 50
- S. CHARRIN (D<sup>r</sup>). — Des blessures du cœur au point de vue médico-judiciaire. 2 fr. »
- HENRI CHARTIER (D<sup>r</sup>). — Examen méd.-lég. et autopsie des nouveau-nés.. 3 fr. »
- V.-F. CLAIR (D<sup>r</sup>). — Les lésions de l'oreille chez les aliénés ..... 2 fr. »
- P. COLOMB (D<sup>r</sup>). — La fonction glycogénique du foie dans ses rapports avec les expertises médico-légales..... 2 fr. »
- DÉNOMMÉ (D<sup>r</sup>). — Des impulsions morbides à la déambulation..... 2 fr. »
- DIDELOT, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon. — Marat physicien..... 1 fr. »
- E. DUMAS (D<sup>r</sup>). — Du libéricide ou meurtre des enfants mineurs par leurs parents. .... 2 fr. 50
- P. DUVAL (D<sup>r</sup>). — Des sévices et mauvais traitements infligés aux enfants... 2 fr. 50
- R. FORGEOT (D<sup>r</sup>). — Des empreintes digitales au point de vue médico-judic. 3 fr. 50
- FURNIAL. — Essai sur la psychologie des foules, considérations médico-judiciaires sur les responsabilités collectives..... 3 fr. »
- ANDRÉ FRÉCON. (D<sup>r</sup>). — Des empreintes en général et de leur application dans la pratique de la médecine judiciaire (*14 fig. dans le texte*).... 3 fr. »
- GENOD (D<sup>r</sup>). — Le cerveau des criminels..... 2 fr. »
- GRAND-CLÉMENT (D<sup>r</sup>). — Les blessures de l'œil au double point de vue des expertises judiciaires et de la pratique médicale. (*Pl. en couleurs*) .. 3 fr. »
- GUICHEMERRE (D<sup>r</sup>). — Des brûlures au point de vue médico-légal et de la mort dans les brûlures étendues..... 2 fr.
- GUILLEMAUD (D<sup>r</sup>). — Les accidents de chemin de fer et leurs conséquences médico-judiciaires. 1 vol. in-8, 150 pages..... 3 fr. »

CH. HOTCHKISS (Dr). — Criminalité et médecine judiciaire dans l'Inde anglaise .....	3 fr. 50
JULIA (Dr). — De l'oreille au point de vue anthrop. et médico-légal.....	3 fr. »
KEIM (Dr). — De la fatigue et du surmenage, hygiène et médecine légale...	3 fr. »
A. LACASAGNE (Dr). — De la clientèle civile des médecins militaires.....	1 fr. »
Edouard LEFORT (Dr). — Le type criminel d'après les savants et les artistes. 1 v. in-8, (20 pl. et 120 fig. hors texte) .....	5 fr. »
Dr LÉNIEZ. — Des lésions du cou au point de vue du diagnostic différentiel entre l'homicide et le suicide.....	3 fr. 50
A. LEGROS (Dr). — De la pathogénie des morts subites au point de vue médico- légal (avec graphiques).....	3 fr. »
P. LE MÉHAUTÉ (Dr). <i>Médecin de Marine</i> . — De l'empoisonnement par la strychnine en médecine judiciaire.....	3 fr. »
L. LIBESSART (Dr). — Les sévices envers les enfants. ....	2 fr. 50
L. LORION (Dr), <i>Médecin de Marine</i> . — Criminalité et Médecine judiciaire en Cochinchine.....	3 fr. »
C. MAISSIAT (Dr). — Les traumatismes du crâne au point de vue médico- judiciaire.....	2 fr. 50
G. MARSAIS (Dr). — Des blessures de la matrice dans les manœuvres crimi- nelles abortives .....	3 fr. »
H. MASSENET (Dr). — Quelques causes sociales du crime.....	2 fr. »
A. MATHIEU (Dr). — Essais sur les indications séméiologiques qu'on peut tirer de la forme des écrits des épileptiques..... (avec 11 pl. hors texte)	3 fr. 50
E. MARANDON DE MONTYEL, médecin en chef des asiles publics d'aliénés de la Seine. — Les tatouages chez les aliénés.....	2 fr. »
G. MAUDUIT (Dr). — Du Cyanure de potassium en médecine judiciaire, 1 vol.,	3 fr. »
L. MAUPATÉ (Dr) — Recherches d'anthropologie criminelle chez l'enfant. — Criminalité et dégénérescence. ....	4 fr.
Dr MERLIN. — De la responsabilité médicale, 1 vol. in-8. 150 pages.....	3 fr. »
M. MERCIOLLE. — De la dentition dans les questions d'identité.....	3 fr. »
PARGELLY (Dr). — Des embaumements. Etude historique et critique avec des- cription d'une nouvelle méthode.....	3 fr. 50
LOUIS PERCHERON (Dr), <i>Médecin de Marine</i> . — Contribution à l'étude clinique et médico-légale des contusions et ruptures du foie.....	2 fr. 50
G. PINOT (Dr). — Etude médico-légale sur la castration.....	2 fr. 50
Dr RASSIER. — De la valeur du témoignage des enfants en justice. 1 vol. in-8	2 fr. 50
LOUIS RAVOUX (Dr). — Du dépeçage criminel au point de vue anthropologique et médico-légal. Notes de M. Lacasagne. (4 planch. en phototypie).....	5 fr.
Dr ROCHE. — Le vitriolage au point de vue historique et médico-légal.....	3 fr. »
Etienne ROLLET (Dr). — De la Mensuration des os longs des membres dans ses rapports avec l'anthropologie, la clinique et la médecine judiciaire	3 fr. 50
SAINT-CYR (Dr F.-J.). — Le cordon ombilical au point de vue médico-judiciaire	3 fr. »
AINÉ SCHWOB (Dr). — Les psychoses menstruelles au point de vue médico-légal	2 fr. 50
Dr SENDRAL. — Etude critique sur la crémation.....	2 fr. »
MAX SIMON (Dr). — Les écrits et dessins des aliénés (27 fac-sim.) .....	3 fr. »
Dr CH. TEISSIER. — Du duel au point de vue médico-légal .....	2 fr. 50
L. TOURTAREL (Dr). — L'identité établie par l'étude de squelette.....	2 fr. 50
L. TRUCHON (Dr). — De la nécessité de la création d'asiles spéciaux pour aliénés criminels.....	3 fr. »
VIALETTE (Dr A.). — Des cicatrices au point de vue médico-légal. ....	3 fr.
VIGUÉ (Dr). — De l'égorgeement au point de vue médico-judiciaire.....	3 fr. »
LÉONCE VERSE (Dr). — De la Pendaison incomplète ou ratée .....	3 fr. »
J. VIDAL (Dr). — Aconits et aconitines. Toxicologie.....	2 fr. 50
A. WEYDENMEYER. — Des ruptures du diaphragme au point de vue médico- légal.....	2 fr.
L. ZIMMERMANN (Dr). — L'intoxication phéniquée et son expertise médico- légale.....	3 fr. »

## BIBLIOTHÈQUE

DE L'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE ET DES SCIENCES PÉNALES	
ALIMENA (D.-I.), <i>Professeur à l'Université de Naples</i> . — Le projet du nouveau Code pénal Italien (Zanardelli).....	1 fr. 50
» — La législation comparée dans ses rapports avec l'anthropologie, l'ethnographie et l'histoire .....	1 fr. »
ALONGI, <i>Direct. de la Colonie de Favignana</i> . — Le domicile forcé en Italie.	1 fr. »
Dr PAUL AUBRY. — De l'homicide commis par les femmes.....	1 fr. 50
AUGAGNEUR, <i>Agrégé à la Faculté de Médecine de Lyon</i> . — La prostitution des filles mineures (avec graphiques).....	1 fr. 50
A. BÉRARD, <i>Docteur en Droit, Député de l'Ain</i> . — La criminalité à Lyon et dans les départements circonvoisins.....	1 fr. »
PAUL BERNARD (Dr). — De l'origine cardiaque de la mort subite .....	1 fr. »
» — Des viols et attentats à la pudeur sur les adultes..	1 fr. »
Dr BENEDIKT, <i>Prof. à l'Univ. de Vienne</i> . — Etude du crâne de Charl. Corday	1 fr. »
» Les grands criminels de Vienne. — Hugo Schenk. Dessins et pl.	1 fr. 50
» » » Raimond Hackler. Dessins et pl.	1 fr. 50
M. BENEDIKT et II. BENEDIKT. — Les grands criminels de Vienne. — Henri de Francesconi, dessins et planches.....	1 fr. 50
BERTHOLON (Dr). — Anthropologie criminelle des Tunisiens musulmans...	1 fr. 50
» Les formes de la famille chez les premiers habitants de l'Afrique du Nord.....	1 fr. »
BERTILLON (A.), <i>Chef du Service d'identification à la Préfecture de Police</i> . — Les signalements anthropométriques.....	1 fr. »
» — L'Anthropométrie judiciaire à Paris en 1889 (4 planches) ...	1 fr. 50
L. BODIO, <i>Direct. Gén. de la Statistique du Royaume d'Italie</i> . Statistique Criminelle en Italie.....	1 fr. »
ALBERT BOURNET. — Une mission en Corse, notes d'Anthropologie criminelle	1 fr. »
» — La Criminalité en Corse.....	1 fr. »
COLAJANNI (Dr N.). — Oscillations thermométriques et délits contre les personnes	1 fr. »
A. CORRE. — Aperçu général de la criminalité militaire en France .....	1 fr. 50
HENRY COUTAGNE (Dr), <i>Chef des travaux de Médecine légale à la Faculté de Médecine de Lyon</i> . — La Folie au point de vue judiciaire et administratif. (Leçons faites à la Faculté de droit de Lyon).....	3 fr. 50
FERRI (Enrico), — Variations thermométriques et criminalité .....	1 fr. »
FOCHIER, <i>Profes. à la Faculté de Méd. de Lyon</i> , et HENRY COUTAGNE, <i>Chef des trav. de méd. lég. à la Fac.</i> — Avortement criminel démontré au bout de plusieurs mois par le diagnostic rétrospectif de la grossesse..	1 fr. »
FRIGERIO (Dr L.), <i>Directeur de l'Asile d'aliénés d'Alexandrie (Italie)</i> . — L'oreille externe, étude d'anthropologie criminelle (18 figures).....	2 fr. »
R. GARBAUD <i>Professeur à la Faculté de Droit de Lyon</i> , et Dr PAUL BERNARD. — Des attentats à la pudeur et des viols sur les enfants. 1 vol. in-8, 44 pages (Avec Graphiques en couleur) .....	2 fr. »
E. GAUCKLER, <i>Professeur à la Faculté de droit de Caen</i> . — De la peine et de la fonction du droit pénal au point de vue sociologique.....	1 fr. »
EMILE GAUTIER. — Le monde des prisons .....	1 fr. 25

J. GOUZER (D <sup>r</sup> ). — Tatoueurs et tatoués maritimes <i>avec figures</i> .....	1 fr. 25
»    Psychologie de l'anarchie.....	1 fr.
VON HORMANN, <i>Profes. de Méd. Légale à l'Univ. de Vienne</i> — Étude Médico-légale sur les fractures du larynx.....	1 fr.
»    Affaire de Tisza-Eslar.....	1 fr.
HUGOUNENQ (D <sup>r</sup> I.). — La putréfaction sur le cadavre et sur le vivant	1 fr. 25
HENRI JOLY. — Le IV <sup>e</sup> Congrès pénitentiaire intern., St-Petersbourg 1890...	1 fr. »
JOLY (H.). — Les lectures dans les prisons de la Seine.....	1 fr. »
A. LACASSAGNE (D <sup>r</sup> ). — De la submersion expérimentale. Rôle de l'estomac comme réservoir d'air chez les plongeurs.....	1 fr. »
»    — L'affaire du Père Bérard ( <i>avec une planche</i> ).....	1 fr. 50
»    — Des effets de la baïonnette du fusil Lebel.....	1 fr.
»    — Des ruptures de la matrice consécutives à des manœuvres abortives.....	1 fr. »
»    — Les médecins experts devant les tribunaux et les honoraires des médecins, d'après le décret du 21 nov. 1803. .	1 fr.
LACASSAGNE (A.), et HUGOUNENQ. — Du Cyanure de Potassium au point de vue médico-légal et toxicologique.....	1 fr. »
LADAME (D <sup>r</sup> ). <i>Privat-docent à l'Univ. de Genève</i> . — Affaire Lombardi. Suicide combiné d'assassinats commis par une mère sur ses enfants	2 fr. »
»    — L'hypnotisme et la médecine légale.....	2 fr. 50
M. LANNOIS (D <sup>r</sup> ). <i>Agrégé à la Faculté de médecine de Lyon, médecin des hôpitaux</i> . — La surdi-mutité et les sourds-muets devant la loi.....	1 fr. 50
LAURENT (D <sup>r</sup> ). — Les dégénérés dans les prisons.....	1 fr. »
G. LIROSSIER. — Ptomaines et Leucomaines.....	1 fr. 25
E. MARANDON DE MONTYEL. <i>Médecin en chef des Asiles publics d'aliénés de la Seine</i> . — Les tatouages chez les aliénés.....	1 fr. »
»    — Contribution à l'étude clinique des rapports de la criminalité et de la dégénérescence.....	1 fr. »
ROLLET, <i>Professeur à la Faculté de Médecine de Lyon</i> . — De la transmission de la Syphilis entre nourrissons et nourrices.....	1 fr. »
— La Syphilis des nourrissons et des nourrices au point de vue médico-légal.....	1 fr.
G. TAUBE. — Positivismes et pénalité.....	1 fr.
VIALLETON, <i>professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Lyon</i> . — Les principales théories de l'hérédité.....	1 fr. »

## COURS DE MÉDECINE

A l'usage des gardes-malades, infirmières et gens du monde, professé aux hospitalières de l'hospice de l'Antiquaille, par le D<sup>r</sup> HORAND, ancien chirurgien en chef de l'Antiquaille et des Chazeaux (deuxième édition). Un gros volume in-18..... 4 »

**Des résultats éloignés de la Prothèse immédiate dans les résections du Maxillaire inférieur**, par le D<sup>r</sup> Claude MARTIN, lauréat de l'Institut, de l'Académie et de la Faculté de Paris.

**De l'amputation dans la continuité du second Métacarpien pour les lésions demandant la désarticulation de l'Index**, par le D<sup>r</sup> A. HUSSON.

## PHYSIQUE, CHIMIE, HYGIÈNE, ETC.

### EAUX MINÉRALES DE FRANCE

SITUATION, COMPOSITION, INDICATIONS THÉRAPEUTIQUES

Par le D<sup>r</sup> C. CHAUVET (de Royat),

1 vol. in-8° avec 40 cartes ou graphiques en coul. Relié percal. angl. 12.50

### REPERTOIRE ANALYTIQUE DES MATIÈRES COLORANTES ARTIFICIELLES

Par M. le D<sup>r</sup> P. CAZENEUVE

*Professeur à la Faculté de Médecine de Lyon, correspondant de l'Académie de Médecine, Lauréat de l'Institut.*

1 vol. in-18, reliure souple, tranches rouges..... 5 »

### RÉSUMÉ ANALYTIQUE DU COURS DE CHIMIE ORGANIQUE

Professé à la Faculté de Médecine de Lyon par le D<sup>r</sup> P. CAZENEUVE,

1 vol. in-8..... 7.50

**La mort et les accidents causés par les courants électriques de haute tension**, par le D<sup>r</sup> F. BIRAUD, 1 vol. in-8° 3 fr. 50

**Notions pratiques d'électricité**, avec gravures et plans de pose par un électricien, un vol. in-18..... 0.60

**Les petits logements dans les grandes villes et plus particulièrement dans la ville de Lyon**, par F. MANGINI, 1 vol. in-8 avec 12 grandes planches..... 5 »

**Hygiène de Lyon**. — Comptes-rendus des Travaux du Conseil d'Hygiène et de Salubrité publique du départ. du Rhône, par A. Lacassagne, 1 vol. in-8°..... 10 fr. »

(MÉDAILLE D'OR DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR)

**Les Établissements insalubres de la région lyonnaise**, par A. Lacassagne. 1 vol. in-8°, 5 cartes en couleurs.... 10 fr. »

SOUS PRESSE

**Traité d'hydrologie** (les eaux potables, les eaux minérales, analyse chimique et bactériologique, législation) par le docteur A. FLORENCE, professeur à la Faculté de médecine de Lyon, 2 vol. in-8..... 15 »

## HISTOIRE, LITTÉRATURE GÉNÉRALE

---

### HISTORIQUE DU 96<sup>e</sup> RÉGIMENT D'INFANTERIE

Par J.-B. BOUVIER, *capitaine adjudant-major*

Un vol. grand in-8, velin 8 fr. Japon 8 »

---

### HISTORIQUE DU 5<sup>e</sup> CUIRASSIERS

1 vol. in-4° orné de portraits et de chromolithographies..... 12 »

---

## LES VAUDOIS

LEUR HISTOIRE SUR LES DEUX VERSANTS DES ALPES  
DU IV<sup>e</sup> AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

Par Alexandre BÉRARD, *député de l'Ain*

Un vol. in-8 orné 30 reproductions d'anciennes gravures. Velin. 12.30

---

## CHRONIQUES DAUPHINOISES

ET DOCUMENTS INÉDITS, RELATIFS AU DAUPHINÉ  
PENDANT LA RÉVOLUTION

Par A. CHAMPOLLION-FIGEAC

Première période, 1788-1794, 1 vol. gr. in-8..... 6 »

---

## BULLETIN DES TRAVAUX DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

PUBLICATION DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ LYONNAISE

Rédigé par les Professeurs des Facultés  
SIX ANNEES PARUES

## Publications Lyonnaises

---

**Mémoires de l'Académie du Gourguillon.** (Tome I. THEATRE).

1 vol. in-8, illustré (*épuisé*).

**Les classiques du Gourguillon.** (Tome I. THEATRE). 1 vol. in-8,

illustré (*épuisé*).

**A la mémoire de Joséphin Soulayr,** 1 vol. in-8, illustré

de nombreux dessins de SOULARY, E. FROMENT, PERRACHON, AUBERT,  
BAUER, ARMBRUSTER, DE COCQUEREL, SICARD, TOLLET, CORNILLAC, LUIGINI,  
ARMBRUSTER fils, etc. (*épuisé*).

---

## TABLEAU DE LYON AVANT 1789

Par A. BLETON

1 vol, in-4° orné de nombreux dessins et 25 eaux-fortes de TOURNIER, hors texte

Vélin : 40 fr..... Japon : 75 fr.

---

## RECUEIL D'ARCHÉOLOGIE LYONNAISE

*Eaux-fortes de TOURNIER, in-f° en un cartonnage percaline doré*

Tiré à 50 exemplaires.... 100 fr.

**Gaspard Poncet,** par A. BLETON, 1 volume in-4°, orné d'héliogravures,  
tiré à 175 exemplaires. Vélin : 3 fr..... Japon 6

**Rabelais à Lyon,** par A. BERTRAND, professeur à la Faculté des  
Lettres, 1 vol. petit in 4°, orné de photogravures, tiré à 250 exemplaires,  
Vélin : 4 fr..... Japon : 7 fr.

**La fondation de Lyon**, par EMILE JULLIEN, professeur adjoint à la  
Faculté des lettres de Lyon, 1 vol. in-18, tiré à petit nombre..... 3 »

---

## LYON A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

Par A. STORCK et H. MARTIN

*2 gros volumes in-4°, ornés de nombreux dessins et de 60 héliogravures  
en noir et couleurs.*

Ouvrage de grand luxe honoré des souscriptions des Ministères, du Conseil  
général du Rhône, du Conseil municipal et de la Chambre de Commerce  
de Lyon. Les derniers exemplaires..... 80 fr.

Exemplaires Hollande et Japon..... 120 »

---

## LA SOIE A TRAVERS LES AGES ET LES SOIERIES LYONNAISES

Par MM. MORAND et A. STORCK

1 vol. grand in-4°, orné de nombreuses planches ; héliogravures,  
phototypies et dessins dans le texte. Quelques exemplaires..... 40 »

---

**Lettres et pamphlets de Paul-Louis Courier**, 1 vol. in-8,  
Hollande. Portrait gravé par DUBOUCHET (*épuisé*).

**Le neveu de Rameau**, publié par A. STORCK, eau-forte de DUBOUCHET  
d'après A. A. HIRSCH, 1 vol. in-8 (*épuisé*).

---

**Premier Congrès des Maîtres-Imprimeurs de France,  
tenu à Lyon en Septembre 1894**, 1 vol. in-8..... 3 fr.